

Les Monographies du CIHEAM

Edition 2008

ALGERIE

**L'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche
et le développement rural**

Slimane Bedrani

INA El Harrach, Alger

Cette monographie sur l'Algérie a été réalisée pour le CIHEAM, dans une double optique :

- ❖ Premièrement, la réalisation d'un numéro spécial de la revue Options Méditerranéennes (Série B, n°61), paru en mai 2008 et dont la coordination a été assurée par le Pr. Mahmoud Allaya (CIHEAM-IAM Montpellier).

- ❖ Deuxièmement, l'actualisation des analyses par pays membre du CIHEAM afin de mettre à disposition ces monographies sur le site Internet du CIHEAM et son Observatoire des agricultures méditerranéennes.

www.ciheam.org

Les opinions, les données et les faits exposés dans cette monographie sont sous la responsabilité des auteurs et n'engagent ni le CIHEAM, ni ses pays membres.

L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Algérie

Slimane Bedrani

INA El Harrach, Alger (Algérie)

Depuis une dizaine d'années, l'Algérie a entamé un processus d'ouverture sur l'extérieur, de recherche des grands équilibres macro-économiques et de privatisation (laborieuse) des entreprises publiques. La forte croissance de l'économie mondiale a favorisé une forte hausse des prix des hydrocarbures qui a profité à l'Algérie, mais les taux de croissance observés sont aussi le fait du dynamisme des secteurs de l'économie algérienne. En terme de production, le secteur agricole algérien reste le troisième secteur de l'économie en matière de formation de la valeur ajoutée. Il représentait 9,2 % du PIB en 2004, derrière le secteur des hydrocarbures et celui des services. De plus, le secteur agricole en particulier et le monde rural en général représentent une part encore très importante des emplois. La balance du commerce extérieur agricole et alimentaire reste fortement déséquilibrée, les exportations ne couvrant que 3,5 % des importations. De nombreuses politiques agricoles et de développement rural ont été mises en place, avec pour objectifs principaux le développement de l'emploi en milieu rural et l'amélioration des conditions de vie, mais aussi la lutte contre la désertification.

Mots clés :

Algérie, agriculture, politique agricole, commerce extérieur, structure agricole, développement rural

I - Evolution de l'économie nationale en 2004 et perspectives

L'année 2004 a vu la poursuite du raffermissement de la croissance observée depuis 2001, même si le taux de croissance de l'économie (5,2 %) a été moindre que celui réalisé l'année précédente (6,9 %). Si on n'inclut pas les hydrocarbures, le taux a été de 6,2 % et si on n'inclut ni hydrocarbures ni agriculture, le taux de croissance de l'économie se monte à 6,8 %. Les autres secteurs de l'économie ont donc été relativement dynamiques, contrairement aux années antérieures. Le secteur des BTP, particulièrement, a été stimulé par une forte demande et a donc réalisé un taux de 8 % (contre 5,5 % en 2003). Il explique la croissance du PIB pour 32 %. Le secteur des services, avec 7,7 %, a réalisé le meilleur taux de croissance après celui du BTP. Le secteur de l'industrie – qui a enregistré un taux de croissance négatif en moyenne sur la période 1990-2003 – a connu une croissance de 2,6 % en 2004 (contre 1,4 % en 2003).

L'agriculture reste un secteur qui influence fortement la croissance du PIB (cf. graphique 1), la très forte variation de sa croissance d'une année à l'autre étant fortement corrélée à la variation de la croissance du PIB.

En termes de production, le classement des principaux secteurs de l'économie n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Celui des hydrocarbures reste largement en tête avec 38 % du PIB, suivi par celui des services (21 %) et celui de l'agriculture (9 %). Le BTP représente 8 % et le secteur de l'industrie – malgré des signes encourageants de reprise – tient la queue du peloton avec 7 % du PIB. La dépense intérieure brute a été plus forte en 2004 qu'en 2003 avec un taux de croissance de 7,6 %

(contre 5,3 % en 2003), entraînée par la consommation finale des ménages dont le taux de croissance est passé de 3,8 % à 5,4 % et, de façon moindre, par la formation brute de capital fixe (FBCF) dont le taux de croissance a été de 8,1 % (7,8 % en 2003).

Le taux de croissance des importations en volume a fortement augmenté, passant de 2,4 % à 11,6 % en 2004, principalement pour satisfaire la demande en biens et services nécessaires à la réalisation du plan de relance économique 2001-2004 qui s'achève. La consommation bénéficie davantage des importations que les moyens de production et les biens intermédiaires. En effet, les postes qui ont progressé sont, par ordre d'importance les biens de consommation non alimentaires, les biens de consommation alimentaires, les biens d'équipements et les biens intermédiaires. Les importations de services ont aussi fortement augmenté (9,2 %). Le taux de croissance des exportations, au contraire, a fortement baissé, passant de 7,9 % à 3,8 % en 2004, la baisse s'expliquant par un ralentissement de la hausse de la demande extérieure en hydrocarbures. Si en 2004, on observe une plus grande performance (660 millions de dollars US contre 470 millions en 2003), la part des exportations hors hydrocarbures reste très faible par rapport aux exportations totales. Malgré la divergence des taux de croissance des importations et des exportations, la balance courante reste fortement excédentaire (10,9 milliards US\$ en 2004¹) grâce à des prix du pétrole en forte hausse durant l'année (34,26 US\$ le baril au premier semestre et 42,98 US\$ au second semestre).

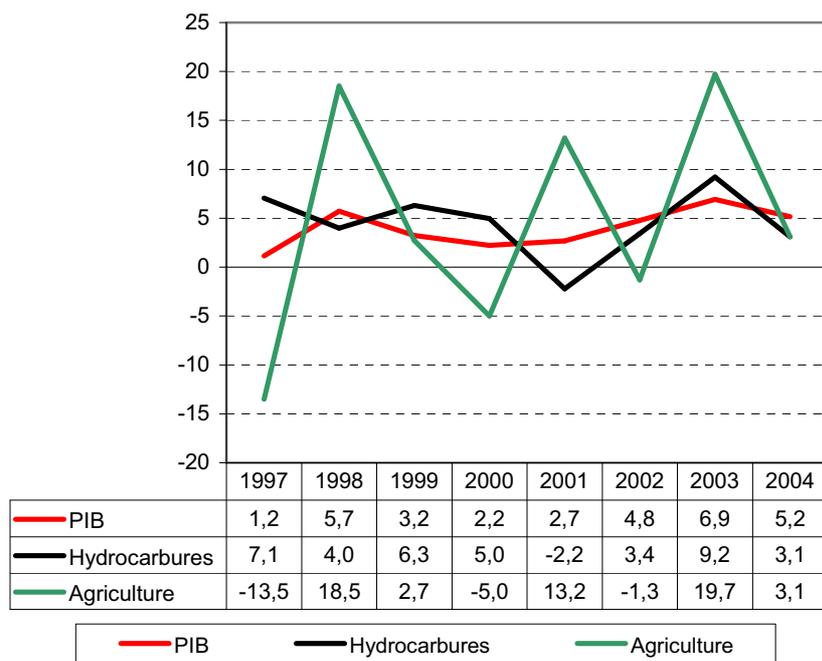
La balance des paiements enregistre en 2004 un excédent de 9,1 milliards de dollars US malgré un déficit du compte capital de 1,69 milliards de dollars (contre un déficit de 1,37 milliards en 2003), ce déficit s'expliquant par les remboursements par anticipation du principal des dettes extérieures à taux fixes élevés et, dans une mesure moindre, par les investissements extérieurs de la compagnie pétrolière nationale (SONATRACH).

La bonne tenue de la balance des paiements extérieurs se révèle à travers l'évolution des réserves officielles de change qui ont atteint 43,1 milliards de dollars à fin décembre 2004 (contre 32,9 milliards de dollars à fin décembre 2003 et 4,4 milliards de dollars à fin décembre 1999). Ces réserves de change ont permis de stabiliser le taux de change du dinar contre le dollar américain (72,61 DA pour 1 US\$) entre décembre 2003 et décembre 2004). L'envolée de l'euro face au dollar a déprécié le taux du DA contre l'euro (91,27 DA pour 1 € à fin décembre 2003 et 98,95 DA à fin décembre 2004).

La bonne santé financière du pays a aussi permis de diminuer la dette et le ratio du service de celle-ci. Le stock de la dette extérieure à moyen et long terme a baissé à 21,4 milliards de dollars à fin 2004 (contre 23,2 milliards de dollars à fin 2003 et 28,1 milliards de dollars à fin 1999). Le ratio du service de la dette extérieure est tombé à 12,6 % (hors remboursements anticipés) en 2004 (contre 17,7 % en 2003 et 47,5 % en 1998). Le ratio de la dette extérieure par rapport au PIB a chuté à 26 % en 2004 (contre 35 % en 2003 et 47 % en 2000). Enfin, le ratio de la dette publique (dette extérieure et dette intérieure) sur le produit intérieur brut se situe sous la barre des 40 % en 2004.

¹ Chiffre provisoire (source : Banque d'Algérie : <http://www.bank-of-algeria.dz/indicateur.htm>).

Graphique 1. Evolution des taux de croissance en volume



La politique monétaire a contribué au recul de l'inflation et à la croissance économique. La hausse des prix est tombée à 2 % à la fin de l'année 2004, après avoir été élevée au premier semestre. On peut dire ainsi qu'au cours de ces dernières années, la stabilité monétaire s'est conjuguée avec la croissance économique.

D'après les statistiques officielles, le taux de chômage ne serait plus que de 17,7 % en 2004, contre 23,7 % annoncés l'année précédente, diminution qui s'expliquerait par la sous-estimation du chômage féminin (Ighil Ahriz, 2005). La population occupée s'est accrue de 16,7 % entre 2003 et 2004 grâce à une forte poussée de la catégorie « employeurs et indépendants » (33,2 %) et de celle des aides familiaux (32,1 %). On notera la faible croissance des salariés permanents (2,6 %). La croissance de l'emploi s'accompagne donc d'une certaine précarisation de l'emploi.

Si l'ouverture sur l'extérieur et l'atteinte des grands équilibres macro-économiques se réalisent correctement, on ne peut pas en dire autant du processus de privatisation des entreprises publiques, processus pourtant en chantier depuis une dizaine d'années. Il est vrai que 2004 semble avoir permis une avancée dans ce dossier : 142 entreprises auraient été privatisées rapportant 33 milliards de DA au trésor public (environ un peu plus de 3 millions d'euros) (Cherfaoui, 2005). Mais il s'agit de petites unités, l'essentiel du secteur public restant encore à privatiser. D'autres objectifs restent encore dans les limbes ou à peine esquissés, en particulier le dégraissage de la fonction publique dont les salaires ponctionnent une partie importante des recettes de l'Etat sans augmentation significative des services rendus, la lutte contre la corruption qui - bien qu'elle semble s'intensifier en 2004 et 2005² - reste encore bien faible³. D'autres paramètres pris en compte par les agences de notation du risque « pays » défavorisent l'Algérie : degré de transparence des marchés publics, arbitraire, dysfonctionnement de la justice⁴,...

² De nombreux hauts fonctionnaires de différentes administrations se trouvent sous les verrous en ce premier semestre 2005 pour des affaires de corruption et de détournements de deniers publics (Mekfouldji, 2005).

³ Une commission d'étude de la corruption mise en place par le gouvernement a remis un rapport au ministre de la justice début 2005. Ce rapport préconise, entre autres, la création d'un observatoire de la corruption et l'adoption d'une loi réprimant de façon plus résolue les phénomènes de corruption et de trafic d'influence (source : <http://www.quotidien-oran.com/quot3042/even.htm>).

⁴ L'agence internationale de rating Nord Sud Export a classé l'Algérie au niveau B1 pour le risque pays à court terme, soit la même catégorie que le Maroc et la Tunisie alors que les agences d'assurance crédit à l'exportation de l'OCDE ont revu à la baisse le risque Algérie qui passe de 4 à 3 sur une échelle de 7 familles de risques (Medjahed, 2005).

Les perspectives de l'économie pourraient être prometteuses si plus d'efforts sont faits pour intégrer davantage ses différents secteurs. En effet, jusqu'à maintenant, on ne distingue pas clairement la volonté des pouvoirs publics à promouvoir de façon résolue cette politique d'intégration. Le plan de relance économique 2001-2004 a, certes, donné quelques résultats en matière de croissance du PIB et de création d'emplois. Mais ses effets auraient été bien plus bénéfiques si les ressources dégagées avaient davantage bénéficié aux entreprises algériennes aux dépens des entreprises étrangères. Si rien n'est entrepris en ce sens, il est à craindre que le second plan de relance économique 2005-2007 - qui prévoit 55 milliards de dollars d'investissements sur la période 2005-2009- ne crée davantage d'emplois à l'étranger (par le biais des importations) qu'au niveau national.

II - Le contexte économique et commercial international et ses implications sur l'économie nationale, plus spécifiquement dans le secteur agricole

2004 a vu une expansion de l'économie mondiale relativement forte (5,1 % contre 4 % en 2003), bien que quelque peu ralentie par la hausse des prix des hydrocarbures vers la fin de l'année. La croissance a été plus forte que prévue aux Etats-Unis (4,4 % en 2004 contre 3 % en 2003). Elle a été dynamique en Chine (+9,5 % contre 9,3 en 2003) et relativement soutenue dans la plupart des pays émergents et des pays en développement (croissance de 7,3 % en Inde, par exemple). Elle a, par contre, été relativement décevante - bien qu'en progression - en Europe (2 % en 2004 contre 0,5 % en 2003) et au Japon (2,6 % contre 1,4 en 2003) du fait d'une faiblesse des exportations et de la demande domestique (FMI, 2005).

Cette forte croissance de l'économie mondiale a favorisé une forte hausse des prix des hydrocarbures qui a profité à l'Algérie. La demande de pétrole aurait augmenté de 3,4 % en 2004 au lieu des habituels 1 à 2 % des années précédentes, dopée par les Etats-Unis (25 % de la demande de pétrole) et la Chine (8 % de la demande).

Les effets de la bonne conjoncture mondiale sur l'économie nationale se limitent au bénéfice tiré de la hausse des prix des hydrocarbures, l'Algérie n'ayant que de très faibles capacités d'exportations en dehors de cette matière première. Il est vrai, cependant, que l'accroissement des recettes pétrolières permet à l'Algérie d'importer davantage, ce qu'elle n'a pas manqué de faire en 2004.

Sur le secteur agricole, les effets du contexte économique et commercial international peuvent se manifester à travers les variations des prix des équipements et intrants importés destinés à l'agriculture ou à travers la concurrence sur le marché national des produits agricoles et alimentaires importés ou encore par une hausse des exportations de produits agricoles. De ces différents points de vue, il semble y avoir peu d'effets sur le secteur agricole algérien. Pour ce qui est de la concurrence des produits agricoles et alimentaires importés, les protections douanières semblent rester assez dissuasives pour les importateurs.

III - Evolution des agrégats agricoles dans l'économie

Le secteur agricole reste le troisième secteur de l'économie en matière de formation de la valeur ajoutée. Il représente 9,2 % du PIB en léger recul par rapport à 2003 (9,7 %) et se classe après le secteur des hydrocarbures (37,9 %) et celui des services (21 %).

En matière d'emploi, le secteur rural reste encore très important puisqu'il regroupe en 2004 presque 42 %

de la population active totale. Il a contribué à la croissance de l'emploi de façon importante puisque la population qu'il occupe a crû de 16,2 %, presque autant que la population active en milieu urbain (17 %). L'agriculture emploie en 2004 environ 20,7 % de la population active (1 617 125 emplois) soit 14,5 % de plus que l'année précédente (1 412 340 emplois) malgré une légère baisse de sa part relative (21,1 % en 2003). L'agriculture dépasse encore de loin le secteur industriel qui ne représente que 13,6 % de la population active et le secteur des BTP qui n'atteint que 12,4 % des actifs.

En matière de commerce extérieur, les importations agricoles et alimentaires ont légèrement diminué en part relative (25,5 % des importations totales du pays en 2004 contre 26,3 % en 2003) mais elles se sont fortement accrues en valeur absolue (exprimée en US\$, +30,5 %). Les exportations de produits agricoles et alimentaires baissent en termes relatifs, passant de 0,6 % des exportations totales en 2003 à 0,5 % en 2004. En valeur absolue, elles ont cependant crû de 21 % grâce principalement aux conserves de fruits et légumes (+77 %) et aux produits de la pêche (+67 %). La balance du commerce extérieur agricole et alimentaire reste fortement déséquilibrée, les exportations ne couvrant que 3,5 % des importations.

IV - Les productions agricoles

1. Les productions végétales

On notera que les statistiques sur les productions agricoles continuent encore de faire l'objet d'estimations très grossières de la part des services agricoles de wilaya, estimations qui sont ensuite éventuellement « corrigées » par la direction des statistiques agricoles au niveau central. Ces estimations – même faites avec la meilleure volonté du monde – ne permettent pas d'éviter des contradictions parfois flagrantes entre les données. Ainsi, on voit mal comment des ovins dont le nombre croît de 4 % entre 2003 et 2004 peuvent donner une production de laine qui croît de 15 %. De la même façon, il paraît étonnant qu'une année relativement plus sèche que la précédente puisse permettre un accroissement de la production mellifère de 33 %⁵ ! D'autres exemples de chiffres contradictoires peuvent être donnés (par exemple croissance des ovins et des bovins et croissance de la production de viandes rouges).

Pourtant, tous les éléments nécessaires à la production de statistiques relativement fiables sont désormais réunis. Le RGA réalisé en 2001-2002 constitue une base de sondage récente de laquelle peut être tiré un échantillon représentatif qui pourrait être enquêté chaque année. L'administration décentralisée du Ministère de l'Agriculture et du Développement (MADR) – bien implantée au niveau des wilayate, dairate et communes - recèle de nombreux fonctionnaires qui pourraient facilement recevoir un complément de formation et réaliser au moins deux passages par an auprès des agriculteurs de l'échantillon qui aurait été tiré. Les services du cadastre ont terminé de nombreuses communes dont les superficies agricoles sont donc désormais connues avec précision au niveau des parcelles. Souhaitons que la direction des statistiques du MADR puisse réaliser ce travail qui pourrait constituer un précieux tableau de bord pour les ministres.

Nonobstant tout cela et de façon générale, la production agricole a connu une croissance modérée (3,1 % en volume) du fait d'une pluviométrie pas tout à fait satisfaisante, de l'attaque d'un champignon (la rouille) et de quelques dégâts causés par les sauterelles dans certaines zones du Sud et des Hauts Plateaux. Comme d'habitude en année un peu sèche, la production animale s'est mieux comportée que la production végétale. La première a enregistré un taux de croissance de 5 % et la seconde un taux de 8 % (en termes de prix).

L'année 2004 ayant été un peu moins favorable que 2003 sur le plan de la pluviométrie, les productions

⁵ L'explication de cette hausse serait la forte augmentation du nombre de ruches subventionnées en 2004 par rapport à l'année précédente.

agricoles en sec ont connu une légère baisse. Ainsi, les céréales ont-elles enregistré un taux de croissance négatif de -6 % expliqué par la stagnation de la production d'orge et la forte chute de celle de blé tendre (-37 %). Bien qu'ayant baissé par rapport à 2003, le rendement moyen en 2004 représente presque 200% du rendement moyen des années 1991-2000. Est-ce l'effet des subventions accordées à l'intensification ? On ne peut pas répondre à cette question du fait de la non publication des données sur les superficies subventionnées et de leur évolution dans le temps.

Les fourrages, dont la majorité des superficies sont cultivées en sec (principalement de la vesce -avoine), connaissent malgré tout une croissance de 48 %, qui s'explique par un accroissement très fort des superficies (+69 %)⁶ et des rendements (+29,9 %)⁷. On notera encore ici l'apparente contradiction entre la hausse importante du rendement des fourrages naturels (+20,6 %) et le fait que l'année 2003 a été relativement sèche par rapport à l'année précédente.

La production de légumes secs a stagné malgré une légère baisse des rendements, le maintien du niveau de production étant dû à la croissance des superficies cultivées (+6 %). La situation des légumes secs reste préoccupante quand on sait que l'Algérie en a importé plus de 157 000 tonnes en 2004 alors qu'elle en a produit seulement un peu plus de 49 000 tonnes pour la moyenne des années 2000-2004. Il semblerait donc que les subventions accordées pour cette culture (pour mieux travailler le sol et pour acquérir les engrais et les pesticides) ne soient pas suffisamment incitatives.

La production de maraîchage a crû au taux de 11,6 %, croissance due surtout à l'augmentation des superficies (+6,5 %). Les rendements demeurent faibles par rapport aux pays méditerranéens du Nord, même s'ils ont augmenté de 49 % en 2004 par rapport à la moyenne des années 1991-2000. L'exemple en est donné par la pomme de terre dont le rendement atteint exceptionnellement 20,3 tonnes à l'hectare en 2004 alors que l'Espagne enregistre la même année un rendement de 28,4 tonnes, l'Italie 24,7 et le Maroc 22,3 d'après les données de la FAO.

Les trois seules cultures industrielles ayant une production significative sont la tomate industrielle, l'arachide et le tabac. Depuis plusieurs années, les producteurs et transformateurs de tomates industrielles du Nord Est du pays (principale région productrice) se plaignent régulièrement de la concurrence jugée insoutenable du concentré de tomate importé. Malgré cela, les statistiques officielles affichent des accroissements de production et de rendements tout à fait importants : +35 % pour la production et +34 % pour les rendements entre 2003 et 2004. La culture du tabac est sujette à des variations de rendements assez fortes car c'est une culture pratiquée surtout en sec. La production en 2004 a connu une croissance de 34 % malgré une pluviométrie moins bonne qu'en 2003. La croissance du rendement de 31 % en un an laisse un peu perplexe. L'arachide est principalement cultivée dans le Nord Est (Wilaya d'El Tarf) et dans les wilayate du Sud. Les superficies croissent régulièrement mais les rendements restent faibles.

L'arboriculture fruitière a été fortement développée depuis 2000 dans le cadre du plan national de développement agricole (PNDA) dont l'un des objectifs principaux est de reconverter des cultures à faible valeur ajoutée et aléatoires par des cultures à plus forte valeur ajoutée et moins soumises aux aléas pluviométriques. L'entrée en production des plantations faites depuis 2000 explique sans doute la croissance de 8 % de la production. On remarquera que les rendements progressent moins vite que les productions, car beaucoup d'agriculteurs pratiquent pour la première fois l'arboriculture fruitière.

En matière d'agrumiculture, le verger occupe environ 45 000 ha en moyenne durant les années 1991-2000, ayant enfin atteint la superficie qu'il occupait au lendemain de l'indépendance. Désormais, il

⁶ En fait, l'accroissement des superficie n'en est pas un. Les services statistiques se sont aperçu que des superficies existant les années précédentes n'étaient pas comptabilisées en terme de superficie et de production. Ils les ont donc inclus en 2004. Sans faire la même modification pour l'année 2003. D'où la hausse spectaculaire.

⁷ Les rendements des fourrages ont été « réajustés » par l'Institut Technique des Grandes Cultures (ITGC) parce que ce dernier trouve que les estimations faites les années précédentes par les services de l'agriculture trop faibles. L'accroissement des rendements entre 2003 et 2004 n'en est donc pas véritablement un.

s'étend progressivement, couvrant plus de 59 000 ha en 2004, soit 30 % de plus que la moyenne des années 1991-2000. Productions et rendements s'accroissent respectivement de 8 % et 7 % entre 2003 et 2004. Mais la demande intérieure est loin d'être satisfaite compte tenu des prix encore élevés à la consommation.

Le vignoble couvre en 2004 environ 97 000 ha, encore loin des 335 000 ha qu'il couvrait en 1965. Comme l'arboriculture fruitière, il a été fortement encouragé par les subventions à la plantation depuis 2000. La superficie a augmenté de 43 % entre la moyenne des années 1991-2000 et 2004. Entre 2003 et 2004, la production ne s'est accrue que de 2 % alors que les rendements ont enregistré une hausse spectaculaire de presque 20 %.

Pour les oliviers, l'année 2004 a été faste. Le rendement par arbre est, en effet, passé de 11 à 29 kg (+170 %) et la production d'olives à huile a presque quadruplé (+294 %)⁸. La production d'huile a suivi puisqu'elle a progressé de +357 % entre 2003 et 2004, le rendement en huile ayant augmenté sensiblement.

Contrairement à celle des olives, la production de dattes a baissé entre 2003 et 2004 du fait d'un manque d'irrigation dans certaines zones et d'une pollinisation insuffisante. Le rendement moyen par arbre a aussi baissé (-13 %).

Les productions forestières sont relativement les mieux cernées sur le plan statistiques grâce à une ancienne tradition des services forestiers et à l'obligation où se trouvent ces derniers de quantifier les productions des superficies qu'ils louent ou donnent en concession. La production de bois d'œuvre et de chauffage a augmenté de 12 % alors que celle de liège a chuté de 3 %. La production d'alfa a doublé, mais elle reste insignifiante par rapport à celle de la fin de la période coloniale et des premières années de l'indépendance (100 000 tonnes) qui faisait de l'Algérie le premier producteur mondial de cette matière première.

2. Les productions animales

Encore plus que les productions végétales, les productions animales sont mal cernées par les statistiques officielles du fait du non emploi de techniques fiables par les services concernés du ministère. Nonobstant ce qui a été relevé ci-dessus à propos de la contradiction entre l'évolution du cheptel ovin et la production de laine, entre la production de miel et le fait que l'année 2004 a été relativement plus sèche que 2003, il apparaît que la production de viandes rouges aurait augmenté de 6,5 % (avec une croissance de 1 % du cheptel bovin et 4 % du cheptel ovin)⁹, la viande blanche (aviculture) de plus de 8 %, les œufs de 6 %, le lait de 19 % (il est vrai que la production de fourrage artificiels aurait augmenté de 96 % !), le miel de 36 %...

Les effets de la politique de subvention en matière de production animale ne semblent pas être massifs, particulièrement pour ce qui est de la production de lait de vache. Par exemple, dans la wilaya de Constantine, la production collectée de lait de vache aurait, certes, augmenté de 63 % entre 2001 et 2004 mais la collecte ne concerne encore que 18 % de la production totale. Par ailleurs, la productivité reste faible (3 237 litres/an en moyenne, 14 000 vaches classées « bovins laitiers modernes ») et les conditions d'hygiène dans les étables insuffisantes (Boussaïd, 2005).

⁸ En Algérie, la production des oliviers subit naturellement de très fortes variations de production d'une année à l'autre.

⁹ On peut faire l'hypothèse que le poids des animaux à l'abattage a augmenté, mais en année moins favorable (comme c'est le cas), les animaux ont tendance à voir leur poids diminuer.

V - Les industries agroalimentaires

Dans son Bulletin n°6, le Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat indique qu'en 2004 existent 226 227 PME – tous secteurs confondus - dont 99,7 % privées et 0,3 % publiques¹⁰, les premières recelant 89,2 % des emplois des PME et les secondes 10,8 % (MPMEA, 2005). Dans cet ensemble, le secteur des IAA représente 6,1 %.

Le secteur des IAA est désormais largement dominé par le secteur privé qui représente en 2003 environ 75 % de la valeur ajoutée du secteur (contre 71 % en 2002). En terme d'effectif, avec 13 673 entreprises - parmi les sept plus importants avec 6 % des petites et moyennes entreprises recensées dans le pays, le secteur privé des IAA est classé 7° sur les 22 secteurs classés par les auteurs de l'étude sur les PME en 2004 –après les secteurs des BTP (32 %), du commerce et de la distribution (17 %), des transports et des communication (9 %), des services fournis aux ménages (7,5 %) et de l'hôtellerie-restauration (6,3 %).

L'année 2004 a été marquée par la saturation du marché en produits de la minoterie-semoulerie, le résultat du sur-investissement ayant caractérisé le secteur depuis une dizaine d'années. Alors que les plus grosses minoteries-semouleries tentent de trouver des débouchés à l'exportation, certaines parmi les plus petites ont dû fermer leurs portes.

La privatisation des entreprises publiques agroalimentaires commence enfin à voir un début de concrétisation. Toutes les entreprises du secteur - au nombre de 164 - sont déclarées privatisables¹¹. Plusieurs filiales relevant de l'ERAD-Alger ont été cédées à des investisseurs privés ; l'ERAD-Sétif - première entreprise publique à être introduite en bourse en 1999 parce qu'elle était performante – est mise en vente en 2005 après avoir accumulé des déficits importants durant les trois derniers exercices ((Benlaïche, 2005). L'ERAD Tiaret fait aussi l'objet d'un appel d'offres de privatisation, ainsi que des entreprises de fabrication de boissons et des entreprises de stockage réfrigérées.

Certaines entreprises du secteur des IAA bénéficient des aides de l'Etat pour un programme de mise à niveau. Ce dernier constitue une stratégie d'accompagnement des entreprises industrielles, publiques et privées, visant à aider ces dernières à faire face aux nouvelles contraintes découlant de l'ouverture des marchés et de l'intégration de l'économie algérienne aux espaces de libre échange économique établis avec l'UE et, bientôt, avec les Etats ayant adhéré à l'OMC. Il s'agit de promouvoir la compétitivité industrielle en améliorant les performances des entreprises par la mise à niveau et l'assainissement de leur environnement. Les actions de mise à niveau concernent :

- La modernisation des équipements ;
- L'amélioration des systèmes d'organisation, de gestion et de production ;
- Des gains de productivité se traduisant par une maîtrise des coûts de revient ;
- Le développement :
 - de la formation et le perfectionnement ;
 - de la qualité et de la certification ;
 - du marketing et de la recherche de marchés,
 - des alliances et des partenariats.

Les programmes de mise à niveau sont financés par l'UE (Programme Eurodéveloppement PME – EDPme-) dans le cadre de MEDA, l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Algérie (Ministère de l'Industrie et de la Restructuration avec l'ONUDI). Ces programmes rencontrent des difficultés qui sont relativement difficiles à résoudre. D'après une évaluation du Ministère de la PME, « sur le plan

¹⁰ Au nombre de 778, les PME publiques forment 60 % des entreprises publiques (environ 1 300 entreprises en 2004).

¹¹ Cf. site du Ministère de la privatisation et de la Promotion Industrielle (www.mdppi.dz)

microéconomique, les chefs d'entreprise sont peu enclins à se préoccuper de l'avenir et des évolutions attendues des marchés ; ils se méfient les uns des autres et travaillent le plus souvent seuls, sans ressources humaines de qualité autres que la famille proche. Ils donnent la priorité à la technologie et à la production, à la modernisation du matériel et des équipements et relèguent au second plan les aspects d'organisation, de stratégie, de gestion des ressources humaines et de gestion financière ». La principale difficulté de la mise à niveau des entreprises semble, cependant, résider dans la difficulté de mettre à niveau leur environnement (administrations, banques et autres organismes de crédit).

VI - Les échanges extérieurs et le taux d'auto-provisionnement

Exprimé en dollars US, le commerce extérieur de l'Algérie a fortement augmenté (+43 % entre 2003 et 2004), le commerce extérieur agricole n'augmentant que de 30 %. Les importations agricoles et alimentaires ont crû moins vite que les importations totales (respectivement 30,5 % et 34,7 %).

1. Les importations

L'aisance financière du pays a autorisé une hausse prononcée des importations alimentaires qui ont enregistré une croissance de 28 % et une hausse des importations agricoles non alimentaires de 36,7 %, celles-ci étant des matières premières (bois) ou des intrants pour l'agriculture (semences, aliments du bétail). La hausse des importations en valeur s'accompagne d'une hausse des importations en volume pour les principaux produits alimentaires : légère pour les céréales (+0,4 %), plus forte pour le lait (19 %), les huiles (11,4 %) et le sucre (13,9 %). Il apparaît donc, compte tenu des accroissements des productions agricoles mentionnés ci-dessus, que la population algérienne a été bien plus approvisionnée en produits alimentaires que l'année précédente.

Le marché international n'a pas été très favorable à l'Algérie. Les principaux produits alimentaires importés ont vu leurs prix augmenter de façon très sensible. Alors que le volume des importations de céréales n'a augmenté que de 0,4 %, leur valeur a augmenté de près de 21 %. Le prix du blé dur s'est accru de 7,3 %, celui du blé tendre de près de 43 %, celui du maïs de 21,5 %, celui du lait en poudre de 37 %, celui de l'huile de tournesol de 12 %, celui du tourteau de soja de 33 %.

Par grandes régions économiques, le flux des importations n'a guère changé en 2004 par rapport à 2003. Les pays de l'OCDE, en termes de valeur, continuent de fournir 56 % des importations (57 % en 2003), la CEE à 15 41 % (42 % en 2003). L'ALENA a accru sa part de 17 % en 2003 à 23 % en 2004. La CEI et les pays de la ligue arabe ont vu leur part diminuer respectivement de 7 à 5 % et de 4 à 2 %.

Par pays, en 2004, la France reste le premier fournisseur avec 18 % des importations en valeur (19,3 % en 2003), suivie de l'Argentine avec 12,2 % (5,9 % en 2003) et des USA avec 8 % (7,4 % en 2003). La France est le principal fournisseur de blé dur (35,5 %) et de blé tendre (43,8 %), les USA et l'Argentine monopolisant le maïs avec respectivement 62 % et 37 % de la valeur des importations. Pour la poudre de lait et la MGLA¹², les importations sont plus diversifiées : l'Argentine vient en tête avec environ 17 %, suivie de la France avec 16 %, de la Belgique avec presque 11 %, de la Nouvelle-Zélande avec 10 % et de Pologne avec 8 %. Pour les huiles, la France et l'Allemagne sont les principaux exportateurs avec 78 et 22 % des quantités pour l'huile de colza, la Russie et l'Argentine avec 58 % et 20 % pour l'huile de tournesol, l'Argentine et les USA avec 20 % et 11 %. Pour le sucre brut, le Brésil vient largement en tête avec 69 % des volumes, suivi de la France avec 17 %.

¹² Matière grasse de lait anhydre.

2. Les exportations

Au total, les exportations de produits agricoles continuent de ne représenter qu'une infime partie des exportations totales (0,6 % en 2003 et 0,5 % en 2004) même si leur croissance en 2004 a été de +21 %. De la même façon, la couverture des importations par les exportations reste dérisoire (3,8 % en 2003 et 3,5 % en 2004). Si on ne compte que les produits alimentaires (en excluant donc les produits agricoles non alimentaires), le taux de couverture est encore plus bas (2 % environ pour les deux dernières années).

L'essentiel des produits alimentaires exportés (environ 68 millions de dollars US) est composé de dattes (28 % des exportations en valeur de produits alimentaires), de produits de la pêche (16 %) et de vin (10 %). Bien que les quantités exportées restent très faibles, tous ces produits ont vu leurs exportations augmenter remarquablement en 2004 : dattes (14,5 %), produits de la pêche (67 %), vin (18 %).

Les flux d'exportation ne se sont guère modifiés en 2004 par rapport à 2003. Ils se dirigent principalement vers la France (30 % en 2004 contre 27 % en 2003), l'Espagne (18,3 % en 2004, en légère diminution par rapport à 2003, 21 %) et l'Italie 10,2 % en 2004 contre 10,7 % en 2003.

Même pour les pays où l'Algérie exporte le plus, les taux de couverture des importations par les exportations restent très faibles : 6,4 % pour la France, 9,4 % pour l'Espagne et 14 % avec l'Italie. Pour l'ensemble de l'Union Européenne à 25, le taux de couverture n'est que 7,5 %.

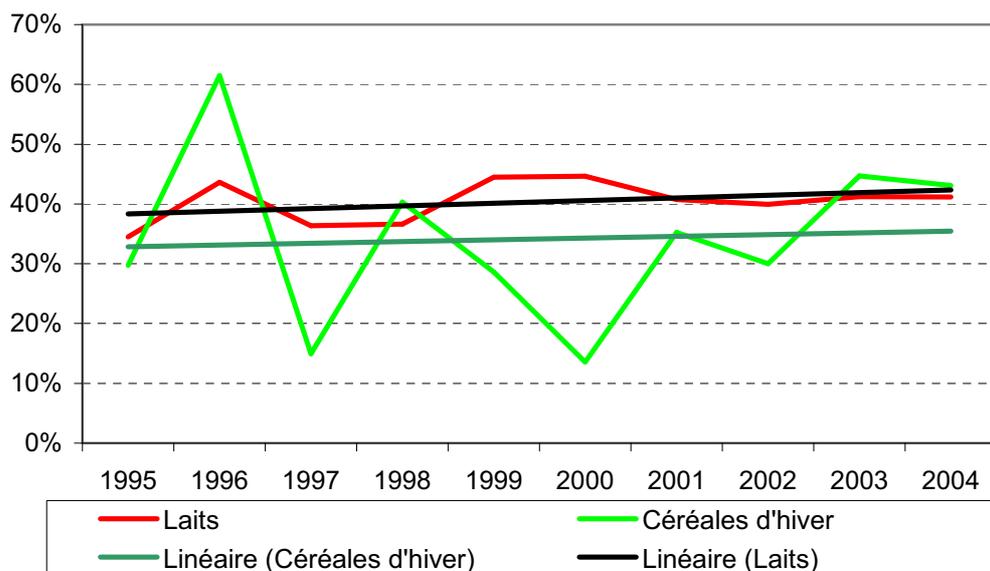
Les exportations bénéficient depuis une dizaine d'années de certaines mesures de soutien (en particulier en matière de manutention et de transports terrestres et maritimes). Mais le Fonds qui doit financer ces aides n'a jamais été doté de façon conséquente. La Loi de Finances 2005 vient réparer cela en prévoyant l'affectation de 2 % de la taxe intérieure à la consommation aux Fonds Spécial de Promotion des Exportations. Cela procurera 660 millions de DA pour relancer les activités du Fonds.

3. Le taux d'auto-provisionnement

Pour les principaux produits agricoles, le taux d'auto-provisionnement s'est légèrement détérioré en 2004 par rapport à 2003. Il est ainsi pour le blé dur, le blé tendre, les pois chiches, le concentré de tomates, l'ail, les viandes rouges. Cependant, les performances en 2004 s'avèrent relativement meilleures que celles enregistrées pour la moyenne de la période 1995-2004.

L'évolution des taux d'auto-provisionnement montre l'incapacité des politiques menées au cours des dix dernières années à diminuer durablement et significativement la dépendance du pays dans les principaux produits alimentaires. Les courbes de tendance des principaux produits restent désespérément plates (cf. graphique ci-dessous pour les céréales et le lait).

Graphique 2. Taux d'auto-provisionnement en lait et céréales d'hiver



VII - Le secteur de la pêche

1. Infrastructure, équipements, emploi et organisation

Le nombre de bateaux de pêche a légèrement augmenté en 2004 par rapport à 2003 : +3 % (108 unités nouvelles acquises), l'accroissement de l'année précédente étant beaucoup plus important : +14 % (412 unités). L'importance de cette baisse dans le nombre d'acquisition peut s'expliquer par le tarissement des personnes (physiques et morales) qui ont les moyens de remplir les conditions (en particulier financières et de garantie pour les banques) pour être éligibles à la subvention de l'Etat pour l'achat de navires. Si le rythme d'acquisition actuel se maintient, il est peu probable que le plan national de développement de la pêche et de l'aquaculture 2003-2007 se réalise dans les délais. En effet, si pour les chalutiers et les sardiniers, les taux de réalisations sont satisfaisants (106 chalutiers acquis sur 181 prévus, 100 sardiniers acquis pour 337 prévus), il n'en est pas de même pour les petits métiers (seulement 4 % des 1 294 prévus) et les thoniers (4 acquis sur les 32 prévus).

L'essentiel des navires acquis et ayant bénéficié de subventions de l'Etat est composé de bateaux de petite puissance (40 sardiniers et 39 petits métiers). On ne compte, en effet, que 2 thoniers et 27 chalutiers acquis au cours de l'année 2004. On notera que le secteur de la pêche est un bon client des entreprises algériennes, tout du moins pour les sardiniers et les petits métiers puisque sur les 40 sardiniers acquis en 2004, 32 sont de construction nationale et sur les 39 « petits métiers » 38 ont été fabriqués en Algérie. Les thoniers et les chalutiers continuent de provenir de l'étranger (un seul chalutier a été produit localement). Les fournisseurs de bateaux sont principalement méditerranéens (Espagne avec 16 chalutiers, 2 thoniers 3 sardiniers et 1 petit métier, Turquie avec 6 chalutiers et 4 sardiniers, Tunisie avec 3 chalutiers).

D'autres infrastructures de pêche que les bateaux sont subventionnées par l'Etat. L'année 2004 a reçu 18 lots de matériels et équipements de pêche pour des petits métiers, la réalisation de 8 nouvelles motorisations de petits métiers, la réhabilitation d'un sardinier et la fourniture d'équipements de construction navale pour l'ECOREP (entreprise publique de construction navale).

Pour ce qui est des infrastructures d'aquaculture, deux établissements conchylicoles ont été réceptionnés en 2004 (50 tonnes chacun de moules et d'huîtres, l'un dans la wilaya d'Alger, l'autre dans la wilaya de Tipaza), deux exploitations piscicoles de type rural (5 tonnes de production de poissons d'eau douce dans la wilaya de Sétif) et un projet de pêche continentale dans la wilaya de Guelma.

L'aval du secteur a bénéficié en 2004 de subventions pour 5 chambres froides, 3 fabriques de glace, un laboratoire d'analyse, l'équipement d'un point de vente et de 5 véhicules de transport frigorifique.

L'emploi dans le secteur de la pêche aurait augmenté de 10 % en 2004, selon les données du ministère concerné. Dans ce domaine, la main d'œuvre disponible manque encore de formation, particulièrement dans les méthodes modernes de pêche.

Enfin, en matière d'organisation, pour soutenir les activités de la Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture, la Loi de Finances de 2005 fait bénéficier de 10 % du produit de la redevance due pour l'obtention d'un permis de pêche commerciale des grands migrateurs halieutiques dans les eaux sous juridiction nationale par des navires battants pavillon étranger.

2. Production, consommation et échanges de produits de la pêche

La collecte de données chiffrées sur la production est sujette à caution (du fait des insuffisances des méthodes et moyens de collecte). Elle doit donc inciter à la prudence quand on examine les données fournies par le ministère. Ceci dit, la production de produits de la pêche aurait légèrement baissé en 2004 par rapport à 2003 (-3 %). Cette baisse est probablement due aux conditions climatiques défavorables aux sorties en mer pendant une grande partie de l'année.

La consommation de produits de la pêche par tête d'habitant a dû baisser légèrement en 2004 du fait du fléchissement de la production, de la hausse modeste des importations et de la croissance démographique.

Les importations en quantités (essentiellement de produits congelés) ont très fortement augmenté depuis 2002, faisant plus que doubler entre 2002 et 2003 et continuant à s'accroître en 2004, bien que faiblement. Les prix unitaires à l'importation se sont aussi fortement accrus en 2004 : +50 % pour le thon, +30 % pour le merlu, +27 % pour les autres poissons congelés.

Les exportations ne couvrent que 44 % des importations en valeur. Elles se composent principalement de crevettes (74 % des exportations en valeur) et d'escargots autres que de mer (14 %). La destination des exportations est principalement l'Espagne (81 % des exportations en valeur) du fait de sa proximité géographique.

3. Les principales orientations de politique dans le domaine de la pêche

Les objectifs de la stratégie de développement du secteur de la pêche, tels que définis par le ministère concerné (MPRH, 2004), sont les suivants :

- « Augmentation de la production
- « Contribution à la sécurité alimentaire (en mettant l'accent sur la distribution des produits de la pêche sur l'ensemble du territoire)
- « Création d'emplois
- « Développement rural et équilibre régional par le développement des régions maritimes enclavées

et la stabilisation de leurs populations

- « Préservation de la ressource biologique par une pêche responsable, rationnelle, économique, professionnelle, écologique et durable
- « Promotion des investissements nationaux et étrangers
- « Encouragement des exportations, notamment des espèces à haute valeur ajoutée »

On notera que les objectifs de cette stratégie ne comportent pas de façon explicite la nécessité d'intégrer le secteur de la pêche dans l'économie nationale, objectif pourtant hautement souhaitable pour un pays en développement. Les ressources financières mises par l'Etat dans le développement du secteur risquent de fournir davantage d'emplois aux entreprises étrangères qu'aux entreprises nationales si les encouragements de l'Etat à ces dernières ne sont pas suffisamment conséquents.

Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère des Pêches et des Ressources Halieutiques tente, depuis sa création, d'inciter les professionnels de la pêche à pratiquer une « pêche responsable ». Pour cela, il a fait réaliser en 2003-2004 par la coopération espagnole une nouvelle carte marine de la côte algérienne qui indique les principaux lieux de pêche possibles avec les rendements prévisionnels qui pourraient y être réalisés. Cette carte donne aussi des informations sur le relief du plateau continental et la bathymétrie. Depuis 2004-2005, la carte est vulgarisée par des exposés et des conférences donnés par des fonctionnaires du MPRH dans les différentes wilayate côtières (Mejdoub, 2005).

VIII - Evolution des politiques agricoles et de développement rural

1. Politiques de structures

Dans ce domaine, l'année 2004 est une année blanche. On attendait au moins une loi sur le statut et le mode de gestion des terres agricoles actuellement sous le régime de la loi 87-19 qui avait institué les exploitations agricoles collectives (EAC) et les exploitations agricoles individuelles (EAI). Ces terres devaient être mis sous le régime de la concession pour permettre à des investisseurs privés de rentrer dans le capital avec l'accord des actuels exploitants de ces terres (cf. rapport du CIHEAM 2004 et 2005).

2. Politiques de développement rural

Les politiques de développement rural s'axent principalement sur le développement de l'emploi en milieu rural et l'amélioration des conditions de vie.

De façon générale, l'action menée en ce domaine a porté sur le suivi de l'exécution et la réception de projets pilotes de proximité de développement rural (PPDR) (Ministre délégué au Développement Rural, 2005). Ainsi sur 1 227 projets lancés et ciblant 88 000 ménages, 435 ont été achevés dont :

- 194 projets de proximité de développement rural (PPDR) dans 25 Wilayas.
- 241 projets de proximité de lutte contre la désertification (PPLCD) dans 20 Wilayas.

Du point de vue de l'emploi, une des principales politiques consiste à accroître les superficies irriguées, qui procurent beaucoup plus d'emplois à l'hectare que les superficies cultivées en sec. L'année 2004 a enregistré une croissance de presque 10 % de la superficie irriguée totale, celle-ci passant d'environ 722 300 ha en 2003 à 793 300 ha en 2004 (+71 000 ha !). Ce rythme de progression exceptionnel n'a jamais été atteint depuis l'indépendance. Depuis la veille de la mise en œuvre du PNDA en 2000, la superficie irriguée aurait augmenté de près de 127 % (+443 300 ha) passant de 350 000 ha en 199 à

793 337 ha en 2004.

Une politique spécifique au développement rural est celle mise en œuvre par le « programme de mise en valeur des terres par la concession » financé par le Fonds National de Mise en Valeur des Terres par la Concession (FNMVTC). Ce programme consiste pour l'Etat à aménager des superficies agricoles en friches, ou peu ou mal exploitées – généralement appartenant au domaine public, mais pas exclusivement – et à les donner en concession à des agriculteurs dépourvus de terre ou en ayant trop peu. Les aménagements consistent principalement en forages et équipements d'irrigation, en améliorations foncières, en plantations d'arbres fruitiers, en électrification, en plantations de brise-vent, en réalisation de pistes d'accès aux nouvelles exploitations... Dans les zones pastorales, la mise en valeur consiste souvent en plantation d'arbustes fourragers et en mise en défens de parcours. Depuis 1999, ce programme aurait vu la mise en valeur de plus de 324 000 ha distribués à environ 24 000 concessionnaires. Les terres mises en valeur se trouvent principalement dans les zones steppiques (60 %) et les zones de montagnes (37 %), le Sahara bénéficiant de 3 % des superficies mises en valeur. Assez paradoxalement pour des terres destinées principalement aux populations pauvres, les exploitations créées sont de taille relativement importante, particulièrement celles en irriguées dont la moyenne est de 11 ha. Dans le Sud (Sahara), la superficie attribuée à chaque concessionnaire est nettement plus petite (2,6 ha), ce qui permet de satisfaire un plus grand nombre de paysans sans terre.

Outre le programme précédent, une des principales politiques visant les zones rurales pauvres s'est traduite par la signature fin 2003 d'un prêt de 95 millions de dollars avec la Banque mondiale pour mener à bien un projet dit « d'emploi rural ». Ce dernier est la suite d'un projet similaire qui se terminait, projet concernant les zones montagneuses de sept wilayate de l'Ouest algérien (Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Aïn Temouchent, Mascara, Mostaganem, Relizane et Oran) et bénéficiant d'un prêt de 89 millions de dollars. Les deux projets visent la création d'emplois et l'amélioration des revenus des agriculteurs de montagne en même temps que la lutte contre l'érosion et l'aménagement des bassins versants des grands barrages. Le deuxième projet « emploi rural » n'a démarré que fin 2004 (plus d'une année après la signature de l'accord de prêt) du fait de la longueur des procédures imposées à la fois par la Banque et par la réglementation algérienne.

Par ailleurs, plusieurs mesures bénéficient à l'emploi rural en 2004, bien que ces mesures ne soient pas spécifiques au secteur rural.

L'analyse des zones steppiques a montré que le chômage et le sous-emploi sont des facteurs explicatifs majeurs de la dégradation des parcours. Pour stimuler la création d'emplois dans ces zones, les Hauts Plateaux – où se situent l'essentiel des parcours steppiques menacés par la désertification – bénéficient désormais, grâce à la loi de finances 2004, d'un Fonds spécial pour le développement économique. Ayant comme recette une dotation budgétaire de l'Etat de 3 % de la fiscalité pétrolière, ce Fonds - dont l'ordonnateur est le Ministère des finances – prendra en charge totalement ou partiellement les programmes et projets infrastructurels de développement et soutiendra les investissements « productifs » dans la région.

Toujours pour favoriser la création d'emploi, la loi de finances pour 2004 a prévu que les petites et moyennes entreprises implantées et productrices dans les wilayas du Sud et de Hauts Plateaux éligibles pour le Fonds spécial pour le développement des wilayas du grand Sud et au Fonds spécial de développement économiques des Hauts Plateaux bénéficient d'un abattement de 15 % et de 20 % sur le montant de l'impôt sur les bénéfices de sociétés (IBS) au titre de leur activité de production de biens et de services, respectivement pour les activités menées dans les wilayas des Hauts plateaux et dans les wilayas du Grand Sud. La même loi de finances exonère de la taxe sur la publicité foncière les actes d'échanges portant sur les terres agricoles ou à vocation agricole ainsi que les actes de cession entre co-indivisaires portant sur les mêmes catégories de terres. Ces deux exonérations visent à favoriser le remembrement et la propriété individuelle à la place de la propriété en indivision qui freine l'investissement en agriculture.

Pour ce qui est de l'habitat rural, la loi de finances pour 2004 (article 50) essaie aussi de promouvoir le logement rural en exonérant de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) les bénéfices tirés des activités de promotion des logements ruraux.

Enfin, sur le plan organisationnel, le développement rural dispose désormais depuis 2004 d'une stratégie – non encore formellement adoptée par le gouvernement mais largement divulguée et expliquée à toutes les parties prenantes - et de toute une panoplie de guides et de procédures de mise en œuvre. La stratégie nationale de développement rural durable (SDRD) est le premier document de l'Algérie post-socialiste qui propose une vision globale et cohérente du rural dans ses rapports avec l'agriculture et – plus ou moins – avec l'amont et l'aval de celle-ci. Le document pêche, cependant, par l'absence de prise en compte d'autres activités nécessaires au développement rural, en particulier des activités industrielles. En effet, l'agriculture et les activités amont et aval qui y sont liées ne peuvent pas suffire pour déboucher sur un développement rural durable et harmonieusement complémentaire avec le développement global. Malgré tout, le document a aussi le mérite de fixer des objectifs chiffrés et de s'appuyer sur des études relativement complètes – mêmes si elles ont été parfois hâtives et peu documentées - des milieux ruraux pauvres et sur une analyse de l'expérience passée. La stratégie vise, en effet, principalement l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations subissant jusqu'à maintenant une exclusion plus ou moins forte du processus de développement du pays. Ces populations sont essentiellement localisées – mais pas exclusivement - dans les zones montagneuses du Nord, dans les zones steppiques et dans certaines régions du Sud. Sur la base d'un recensement exhaustif des communes les plus pauvres, la stratégie propose, pour la décennie 2005-2015, de réaliser 10 500 projets de proximité de développement rural (PPDR) intéressant de petits groupes isolés, 2 500 PPDR ayant pour objectif la « revitalisation des activités économiques et sociales des Ksour et des agglomérations rurales », 2 150 PPDR axés sur la lutte contre la désertification (principalement dans les zones steppiques), 1 000 PPDR ayant pour objet de créer - sur les terres publiques marginales mais mises en valeur - des exploitations agricoles données en concession à des ruraux pauvres. En outre, des projets de proximité en nombre indéterminé sont prévus pour aménager et gérer environ 1 million d'ha de terres de bassins versants de barrages durant la période 2005-2015. Pour ce qui est du développement agricole proprement dit, la stratégie prévoit la réalisation de 350 000 projets dans autant d'exploitations agricoles, ces dernières couvrant environ 3,6 millions d'ha (sur les 8,3 millions formant la SAU du pays). Ces projets permettraient de porter les superficies irriguées par des techniques économisatrices d'eau de 120 000 à 400 000 ha, d'intensifier les cultures stratégiques sur 500 000 ha par an, d'augmenter les plantations fruitières de 50 000 ha par an, d'augmenter les cultures d'exportation (primeurs et produits biologiques), d'augmenter le nombre de vaches laitières à haut potentiel de 150 000 têtes... En terme d'emploi, il est prévu la création de 1,8 millions d'emplois sur la période 2005-2015 dont 40 % obtenus par les projets de mise à niveau des exploitations agricoles et des projets investissements Jeunes et développement des Filières, 40 % par les PPDR et les projets de mise en valeur par les concessions et 20% par les projets visant la protection des ressources naturelles (PPLCD et PPABV). Ces résultats sont obtenus avec un effort budgétaire de l'Etat qui ne semble pas disproportionné : les dépenses annuelles pour la période considérée ne représenterait – d'après nos calculs – que 1,6 fois les dépenses effectives annuelles enregistrées au cours de la période 2000-2004. L'effort est important mais ne semble pas irréalisable. Il est en tous cas indispensable si la nation veut tirer les zones rurales les plus pauvres de leur quasi exclusion actuelle.

3. Politiques d'investissement, de prix et de subventions

Les investissements dans l'agriculture (hors investissements pour les périmètres irrigués) ont baissé de 14,1 % en 2004 par rapport à 2003, la baisse ayant touché principalement les subventions aux investissements réalisés par les agriculteurs financées par le Fonds National de Régulation et de développement agricole (FNRDA). Les dépenses du Fonds pour le Développement Rural et la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FDRMVT) – qui finance l'aménagement de terres pour la création

de nouvelles exploitations agricoles - ont aussi fortement diminué. Les diminutions des dépenses du FNRDA et du FDRMVTTC s'expliquent sans doute par la volonté des pouvoirs publics d'être plus rigoureux en matière de choix et de préparation des projets à subventionner. En effet, il semblerait que durant la période 2000-2003 beaucoup de projets ont été financés sans études préalables suffisantes, ce qui a entraîné des gaspillages relativement importants en ressources (forages infructueux, retards dans les travaux d'aménagement dus à la réévaluation des projets, au manque d'entreprises ou à la faible qualification de ces dernières, à la difficulté d'obtenir la collaboration des futurs bénéficiaires des terres mises en valeur,...).

Pour ce qui est des prix, depuis longtemps, la politique en ce domaine ne joue plus aucun rôle dans les politiques agricoles, sauf en ce qui concerne le soutien des prix à la production des blés (durs et tendres) et du lait de vache. Les prix des blés à la production – prix de référence fixés par l'Etat pour les quantités livrées à l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC) – n'ont pas changé depuis 1995. La subvention est constituée par la différence entre le prix moyen à l'importation enregistré par l'OAIC et les prix de référence fixés par décret.

En matière de subventions, depuis 1995, l'Etat donne la priorité à l'acquisition d'équipements à la ferme (particulièrement en matière d'élevage laitier), de matériel d'irrigation, de plantations fruitières et à celles permettant l'intensification de certaines cultures (blés, pomme de terre, fourrages pour le lait). Depuis 2000, avec la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole (PNDA), les subventions ont concerné un plus grand nombre de domaines et d'actions. Les subventions sont financées par deux Fonds principaux : FNRDAR et FDRMVTTC. Les subventions de soutien aux revenus des agriculteurs ne représentent que peu de choses par rapport aux subventions à l'investissement (3,5 % en 2004), bien qu'elles puissent fortement s'accroître en cas de bonne récolte au niveau national et en cas de baisse simultanée des prix sur le marché mondial. Ces subventions ont baissé en 2004 par rapport à 2003 du fait du fléchissement des récoltes (par rapport à l'année antérieure) et du niveau élevé du prix du blé dur à l'importation.

Fin 2004, le gouvernement a décidé de modifier les taux de subvention pour certains équipements et certaines actions. Cette modification consiste soit en suppression pure et simple soit en diminution des taux pratiqués jusque là. Cette modification de la politique de subventions se justifierait, d'après les décideurs, d'une part car l'Etat manque de ressources, et d'autre part car il y a saturation pour certains équipements comme, par exemple, les capacités en froid. Ces arguments sont loin d'être valables : l'Algérie ne s'est jamais aussi bien portée sur le plan financier (cf. les réserves en devises décrites ci-dessus). Par ailleurs, si certaines diminutions se justifient car les taux pratiqués anciennement étaient nettement exagérés¹³, beaucoup des baisses ou de suppression de subventions vont à l'encontre d'objectifs importants de la politique agricole. C'est le cas des forages, puits, équipements d'irrigation – en particulier les systèmes d'aspersion et de goutte à goutte -, des travaux du sol pour les céréales, les légumes secs et les fourrages, de l'oléiculture, la viticulture, la phoeniciculture, du matériel de laiterie pour la ferme, de la création de laiteries, de l'aviculture, de l'apiculture, des équipements pour la valorisation des produits agricoles (conditionnement, stockage sous froid,...). Même les capacités en froid - que l'on dit trop abondantes – manquent cruellement dans certaines zones. Les restrictions en matière de subventions s'expliquent d'autant moins que le pays n'y consacre qu'une part dérisoire de ses ressources publiques par rapport à ce que consacrent les pays développés à leurs agricultures : d'après nos calculs toutes les dépenses pour l'agriculture en 2004¹⁴ n'ont représenté que 9,1 % de la valeur ajoutée agricole (par ailleurs largement sous estimée par les comptes nationaux) et moins de 1 % du PIB (0,84 %) !

Enfin, en matière de subventions indirectes, on notera que la loi de Finances 2005 exonère désormais de la TVA toutes les transactions portant sur les camélidés pour réduire les coûts de l'élevage de ces

¹³ Par exemple, le bassin d'irrigation standard était subventionné à 250 000 DA alors qu'il était notoire qu'il ne revenait pas à plus de 100 000 DA, la différence étant empochée par l'entrepreneur, l'agriculteur bénéficiaire et le fonctionnaire chargé de contrôler les travaux et de signer le « service fait ».

¹⁴ Budget d'équipement + Fonds de soutien (FNRDA, FNMVTC, FPPDLS,...) + Dépenses pour les infrastructures d'irrigation de l'AGID (Agence pour l'Irrigation et le Drainage) (sous tutelle du Ministère des Ressources en Eau).

animaux qui constituent l'essentiel des élevages dans les zones sahariennes.

4. Le Plan Quinquennal 2005-2009

L'ambitieux deuxième plan de relance de l'économie décidé par le gouvernement est doté de 4 202,7 milliards de DA (environ 50 milliards de dollars US) sur la période quinquennale 2005-2009. Ce plan consacre au soutien de l'agriculture et au développement rural environ 300 milliards de dinars (7,1 % du montant total). Cette somme constitue, cependant, 89 % des programmes de soutien au développement économique des différents secteurs. L'agriculture est donc relativement « favorisée » par rapport aux autres secteurs économiques. Par ailleurs, l'agriculture et le développement rural bénéficient à d'autres programmes comme le programme de logement pour lequel il est prévu 555 milliards (13,2 % des ressources du Plan quinquennal), les programmes communaux de développement, les programmes concernant l'éducation nationale, la formation professionnelle, la santé publique, l'alimentation en eau, l'électrification,...

Quant au secteur de la pêche, il bénéficiera d'environ 12 milliards de dinars en soutien à l'investissement des entreprises et dépenses d'équipement pour l'administration des pêches et des ressources halieutiques, non compris les infrastructures portuaires incluses dans les programmes des transports et des travaux publics.

IX - Agriculture, ressources naturelles et environnement

La lutte contre la désertification se mène principalement sur les parcours steppiques, qui sont le plus menacés par le phénomène. Les méthodes employées – utilisées par le Haut Commissariat au Développement de la Steppe et les services de la Direction Générale des Forêts – restent classiques : mise en défens plantations forestières et d'arbustes fourragers.

La Direction Générale des Forêts (DGF) est la principale institution de lutte contre la désertification¹⁵. Son bilan 2003-2004 fait ressortir une diminution des superficies plantées (-14 %), diminution qui a touché surtout les plantations fruitières (-36 %). La baisse du rythme de plantation des fruitiers depuis 2001 s'accompagne de l'accroissement du rythme des plantations forestières. Ceci est-il la remise en cause de la politique entreprise en 2001 consistant – pour les services des Forêts – à favoriser systématiquement les fruitiers aux dépens des essences forestières ? Si oui, cela serait dommageable pour les populations rurales bénéficiant de ces plantations fruitières, qui pensent à juste titre que les plantations d'essences forestières n'améliorent pas leurs conditions de vie de façon aussi rapide et consistante que les plantations fruitières. Combien de fois, en effet, les populations riveraines des forêts ont manifesté leur étonnement de voir l'Etat dépenser autant de ressources pour la plantation de pin d'Alep ou de pin parasol alors que l'Algérie est loin de se suffire en fruits de l'arboriculture rustique (amandiers, pistachiers, oliviers, noyers, pacaniers, ...) ?

Raisonnablement, l'entretien devrait être le principal axe de travail en matière forestière et devrait avoir plus de priorité que la réalisation de nouvelles plantations d'essences forestières. En effet, si l'Algérie pouvait maintenir en bon état ses superficies forestières actuelles, ce serait déjà un excellent résultat du point de vue de la politique forestière à moyen et long terme. Or, les réalisations en ce domaine baissent fortement en 2004 par rapport à 2003 : -30 % pour les travaux sylvicoles, -51 % pour les ouvertures de pistes, -33 % pour les aménagements de pistes, -76 % pour les réfections de banquettes. Alors que les

¹⁵ Avec le Haut Commissariat au Développement de la steppe, elle absorbe l'essentiel du budget d'équipement du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Par ailleurs, la DGF est le point focal du programme national de lutte contre la désertification établi dans le cadre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification.

plantations forestières s'accroissent de 18 %.

En matière de politique de l'eau, l'Algérie a prévu de réaliser, d'ici 2009, une dizaine de stations de dessalement d'eau de mer pouvant produire près de 2 millions de mètres cubes par jour pour mettre fin à la pénurie d'eau potable dans le pays. Dans ce cadre, l'américain GE Ionics réalise en contrat BOT (construire, exploiter et transférer) une station de 200 000 m³/jour pour la ville d'Alger, station dont il détiendra 70 % du capital¹⁶.

En matière de politique de l'environnement, l'agriculture est concernée par une mesure d'éradication des sachets en plastiques servant – entre autres - à l'emballage des produits agricoles principalement vendus au détail. La loi de finances 2004 introduit, en effet, une taxe de 10,5 DA par kilogramme de ce produit, qu'il soit importé ou produit localement, la taxe étant versée au Fonds national pour l'environnement et la dépollution. Par ailleurs, les sachets plastiques noirs – qui, dispersés par les vents, déparent les paysages – ont été interdits à l'utilisation par une réglementation instituée en 2005.

¹⁶ Le Quotidien d'Oran du 26-6-2005.

Références bibliographiques

- Ministre Délégué au Développement Rural, 2005. « *Rapport de synthèse du programme du gouvernement en matière de développement rural* ». Alger. Document polycopié.
- Ministère des Pêches et des ressources halieutiques (MPRH), 2004. « La pêche et l'aquaculture en Algérie ». CDROM édité par le MPRH, Alger.
- Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, 2005. « Statistiques sur la PME et l'artisanat ». In Bulletin n°6, 2005.
- Ministère de l'Agriculture, 2002 (1). Rapport sur la situation du secteur agricole en 2001. L'année de la relance des investissements. *Ministère de l'Agriculture, DSASI, Alger*.
- Ministère de l'Agriculture, 2002 (2). Revue du secteur agricole en Algérie. Analyse de l'évolution des politiques du secteur. *Alger, Ministère de l'Agriculture*.
- Ministère de l'Agriculture, 2001. Programme de soutien à la relance économique à court et moyen terme (2001-2004). Synthèse en référence des conclusions du Conseil Interministériel du 19-3-2001. *Ministère de l'Agriculture, Alger*.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2002. *Plan national d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD)*. Alger, janvier 2002.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2004. La Stratégie de Développement Rural Durable. MADR, Alger. (Disponible en CD-Rom au MADR).
- ONS, 2003. Les dépenses des ménages en 2000. Données Statistiques n°352.
- ONS, 2003. Activité, Emploi et Chômage au 3^e trimestre 2003. Données Statistiques n°386.
- Office national des statistiques : www.ons.dz
- Banque d'Algérie : www.bank-of-algeria.dz
- Ministère du commerce : www.ministereducommerce-dz.org
- Archives nationales d'Algérie : www.archives-dgan.gov.dz
- Direction générale de l'environnement : www.environnement-dz.org
- Ministère de l'industrie : www.mir-algeria.org
- Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur : www.promex.dz
- Ministère de l'agriculture et du développement rural : www.minagri-algeria.org

Annexes

Annexe 1. Algérie. Evolution des grands agrégats (Valeur en milliards de DA)

	2002			2003			2004		
	Valeur	Taux croissance		Valeur	Taux croissance		Valeur	Taux croissance	
		Volume	Prix		Volume	Prix		Volume	Prix
Le PIB	4537,9	4,8	1,7	5264,2	6,9	8,5	6112,6	5,2	10,4
Importations B/S	1159,1	19,5	4,2	1250,7	2,4	5,4	1549,8	11,6	11,1
• Marchandises	1001,0	21,4	4,2	1093,9	3,7	5,4	1366,5	11,9	11,6
• Services	158,1	9,1	4,2	156,8	-5,9	5,4	183,3	9,2	7,1
Exportations B/S	1605,8	5,4	-1,8	2019,8	7,9	16,6	2468,1	3,8	17,7
• Hydrocarbures	1444,2	3,4	-2,6	1856,4	9,2	17,7	2272,8	3,1	18,7
• Autres	58,3	30,3	6,5	54,5	-11,3	5,4	60,3	4,4	6,0
• Services	103,3	29,4	5,2	108,9	0,0	5,4	135,0	15,2	7,6
Dépense Intérieure Brute	4091,2	8,2	3,8	4495,1	5,3	4,4	5194,3	7,6	7,4
Cons. Finale	2688,5	4,2	4,3	2902,7	4,0	3,8	3235,8	5,4	5,7
• Ménages	1988,1	3,8	3,7	2125,0	4,0	2,8	2350,7	5,8	4,5
• Adm.Publique	700,4	5,5	6,3	777,5	4,2	6,5	885,6	4,5	9,0
Accumulation	1402,7			1506,2			1958,7		
• ABFF	1111,3	7,6	7,0	1265,2	5,7	7,7	1458,0	8,1	6,6
• Var. stock	291,4			327,4			500,7		
VA des Secteurs									
• Agriculture	417,2	-1,3	2,6	510,0	19,7	2,1	561,0	3,1	6,7
• Hydrocarbures	1477,0	3,7	-1,4	1873,2	8,8	16,6	2319,1	3,3	19,8
• Industrie	325,8	2,9	1,3	344,9	1,4	4,3	369,8	2,6	4,5
• Bat.Trav.Publics	409,9	8,2	5,6	446,6	5,5	3,3	506,4	8,0	5,0
• Services	1031,0	5,3	2,2	1133,2	4,2	5,5	1282,1	7,7	5,1
• DD & TVA	377,5	16,7	6,8	403,1	2,3	4,4	439,3	10,2	-1,1
La PIB hors Hydrocarb.	2561,4	5,7	3,3	2709,9	6,2	3,1	3158,7	11,7	4,4
La PIB hors Hyd. hors Agr.	2144,2	7,2	3,5	2213,6	4,0	3,4	2597,7	13,0	3,9
Services des Adm publ	499,5	3,0	2,6	553,2	4,5	6,0	634,8	4,0	10,3
Le PIB	4537,9	4,8	1,7	5264,2	6,9	8,5	6112,6	5,2	10,4
Le PIB hors Hydr	3060,9	5,3	3,2	3391,0	6,0	4,5	3793,5	6,2	5,3
Le PIB hors Hydr & hors Agr	2643,7	6,4	3,3	2881,0	3,8	5,0	3232,4	6,8	5,1
Le PIB hors agr	4120,7	5,4	1,6	4754,2	5,6	9,2	5551,5	5,4	10,8

Source : Ministère Délégué au Plan.

Annexe 2. Population occupée et chômage

	Urbain	Rural	Total	Urbain %	Rural %	Total
Population occupée du moment	4 548 045	3 250 367	7 798 412	58,3	41,7	100,0
- Employeurs-Indépendants	1 428 099	1 043 706	2 471 805	57,8	42,2	100,0
- Salariés Permanents	1 975 505	926 860	2 902 365	68,1	31,9	100,0
- Salariés N.P.+Apprentis +Autres	918 474	866 167	1 784 641	51,5	48,5	100,0
- Aides Familiaux	225 967	413 634	639 601	35,3	64,7	100,0
Population en Chômage	994 371	677 163	1 671 534	59,5	40,5	100,0
Population Active du moment	5 542 416	3 927 530	9 469 946	58,5	41,5	100,0
Taux de chômage en %	17,9	17,2	17,7			

Annexe 3. Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité de l'établissement et la strate (septembre 2004)

	Septembre 2003		
	Urbain	Rural	Total
Population occupée du moment	3 886 288	2 797 768	6 684 056
- Employeurs-Indépendants	1 021 955	833 406	1 855 361
- Salariés Permanents	1 932 588	896 609	2 829 197
- Salariés saisonniers+Apprentis +Autres	772 067	743 375	1 515 442
- Aides Familiaux	159 678	324 378	484 056
Population en Chômage	1 223 119	855 151	2 078 270
Population Active du moment	5 109 407	3 652 918	8 762 325
Taux de chômage	23,9	23,4	23,7

	Septembre 2004					
	Urbain	Rural	Total	Urb.	Rur.	Total
Population occupée du moment	4 548 045	3 250 367	7 798 412	58,3	41,7	100,0
- Employeurs-Indépendants	1 428 099	1 043 706	2 471 805	57,8	42,2	100,0
- Salariés Permanents	1 975 505	926 860	2 902 365	68,1	31,9	100,0
- Salariés saisonniers+Apprentis +Autres	918 474	866 167	1 784 641	51,5	48,5	100,0
- Aides Familiaux	225 967	413 634	639 601	35,3	64,7	100,0
Population en Chômage	994 371	677 163	1 671 534	59,5	40,5	100,0
Population Active du moment	5 542 416	3 927 530	9 469 946	58,5	41,5	100,0
Taux de chômage	17,9	17,2	17,7			

	Var 2003/2004 en %		
	Urbain	Rural	Total
Population occupée du moment	17,0	16,2	16,7
- Employeurs-Indépendants	39,7	25,2	33,2
- Salariés Permanents	2,2	3,4	2,6
- Salariés saisonniers+Apprentis +Autres	19,0	16,5	17,8
- Aides Familiaux	41,5	27,5	32,1
Population en Chômage	-18,7	-20,8	-19,6
Population Active du moment	8,5	7,5	8,1
Taux de chômage			

Source : ONS.

Annexe 4. L'emploi par secteur

Septembre 2003

	Urbain	Rural	Total
Agriculture	307 150	1 105 191	1 412 341
Industrie	593 615	210 538	804 153
BTP	410 139	389 775	799 914
Commerce et services	2 575 385	1 092 265	3 667 650
Total	3 886 289	2 797 769	6 684 058

Septembre 2004

	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Agriculture	364 466	1 252 659	1 617 125	22,5	77,5	100,0
Industrie	769 106	291 679	1 060 785	72,5	27,5	100,0
BTP	517 702	449 866	967 568	53,5	46,5	100,0
Commerce et services	2 896 770	1 256 164	4 152 934	69,8	30,2	100,0
Total	4 548 044	3 250 368	7 798 412	58,3	41,7	100,0

Var 2003/2004 %

	Urbain	Rural	Total
Agriculture	18,7	13,3	14,5
Industrie	29,6	38,5	31,9
BTP	26,2	15,4	21,0
Commerce et services	12,5	15,0	13,2
Total	17,0	16,2	16,7

Annexe 5. Importations et exportations de produits agricoles et alimentaires

	2001	2002	2003	2004
Importations totales	100	100	100	100
• Dont Produits agricoles	30,4	28,9	26,3	25,5
• Dont Produits alimentaires	22,1	20,9	19,2	18,3
• Dont Produits non alim	8,3	7,9	7,1	7,2
Exportations totales	100,0	100,0	100,0	100,0
• Dont Produits agricoles	0,8	0,7	0,6	0,5
• Dont Produits alimentaires	0,1	0,2	0,2	0,2
• Dont Produits non alim	0,2	0,5	0,4	0,3

Annexe 6. Evolution des échanges extérieurs (importations arrondies au millions US\$)

	2001	2002	2003	2004	Moy. 2001- 2004	Var. 2004/Moy 2001- 2004	Var. 2004/20 03	%. 2004
Importations totales								
de l'Algérie	9940	11969	13533	18232	13418	35,9	34,7	
Dont Produits agricoles (1 + 2)	3024	3 455	3 561	4 646	3 671	26,6	30,5	100
1. Produits alimentaires	2197	2 506	2 601	3 334	2 660	25,4	28,2	71,8
• Céréales de consommation	734	973	898	1 052	914	15,1	17,1	22,6
• Laits et produits laitiers	530	488	514	818	587	39,2	59,1	17,6
• Huiles et graisses	235	276	342	378	308	22,7	10,4	8,1
• Sucres et sucreries	298	268	230	270	266	1,3	17,3	5,8
• Produits de la minoterie	23	13	12	28	19	46,6	127,9	0,6
• Café, thé, épices	84	83	111	128	101	26,0	14,7	2,8
• Légumes frais et secs	104	87	94	98	96	1,9	3,6	2,1
• Autres produits alimentaires	189	317	398	563	367	53,5	41,6	12,1
2. Produits non alimentaires	827	948	960	1 312	1 012	29,7	36,7	28,2
• Céréales de semence et aliments du bétail	256	306	225	304	273	11,6	35,4	6,6
• Bois	209	231	304	339	271	25,1	11,4	7,3
• Résidus et alim du bétail	108	111	118	209	137	53,1	77,6	4,5
• Légumes secs de semence	28	73	54	61	54	12,8	12,8	1,3
• Animaux vivants	8	9	29	83	32	158,3	188,7	1,8
• Autres produits non alim	218	218	230	316	245	28,6	37,0	6,8
Exportations totales								
de l'Algérie	19133	18420	21479	31713	22686	39,8	47,6	
Dont Produits agricoles (1 + 2)	151,85	126,92	134,73	163,11	144,15	13,2	21,1	100
1. Produits alimentaires	28,40	43,64	51,50	68,01	47,89	42,0	32,1	41,7
• Fruits frais et secs	10,50	16,53	16,55	18,95	15,63	21,3	14,5	11,6
• Vins et boissons	3,50	6,14	6,02	7,13	5,70	25,1	18,4	4,4
• Conserves légumes et fruits	0,60	0,59	0,40	0,71	0,57	22,9	77,5	0,4
• Produits de la pêche	5,30	5,71	6,58	11,01	7,15	54,0	67,3	6,7
• Laits et produits laitiers	0,00	0,41	5,39	5,85	2,91	100,9	8,6	3,6
• Préparations diverses	0,00	0,05	0,67	1,00	0,43	131,8	47,9	0,6
• Autres produits alimentaires	8,50	14,21	15,90	6,86	11,37	-39,6	-56,8	4,2
2. Produits non alimentaires	39,10	83,29	83,23	95,10	75,18	26,5	14,3	58,3
• Peaux et cuirs	25,00	23,10	19,65	13,96	20,43	-31,7	-28,9	8,6
• Liège	14,10	6,67	9,75	12,83	10,84	18,4	31,6	7,9

Source : MADR-DSASI.

Annexe 7. Evolution des productions agricoles en 2004

Groupes de produits	%	Production (1000 qx)				Indices		Taux de croissance	
		86-95	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2004/03
Blé dur	8	8 530	9 510	18 023	20 017	111	211	235	11
Blé tendre	3	3 327	5 508	11 626	7 290	166	349	219	-37
Orge	4	8 351	4 161	12 220	12 116	50	146	145	-1
Avoine	0	604	335	775	890	55	128	147	15
Céréales	16	20 812	19 514	42 644	40 313	104	219	206	-6
Fourrages	3	9 254	6 335	12 846	19 050	68	139	206	48
Légumes secs	1	507	435	577	580	86	114	114	0
Tomate industrielle	1	2 867	4 136	4 302	5 801	144	150	202	35
Tabac	0	42	59	57	76	140	135	181	34
Maraîchage	12	27 090	38 374	49 089	54 800	142	181	202	12
Viticulture	2	1 751	2 344	2 780	2 839	134	159	162	2
Agrumes	2	3 112	5 195	5 599	6 090	167	180	196	9
Noyaux-Pépins	5	3 012	5 638	6 339	6 840	187	210	227	8
Olives	1	1 643	1 919	1 676	4 688	117	102	285	180
Dattes	5	2 359	4 184	4 922	4 426	177	209	188	-10
Production Végétale	48					133	193	203	5
Bovins (Croît en 1000 têtes)	13	487	596	664	669	122	136	137	1
Ovins (Croît en 1000 têtes)	15	7 970	7 559	9 579	10 007	95	120	126	4
Caprins (Croît en 1000 têtes)	2	1 627	1 484	2 119	2 250	91	130	138	6
Viandes blanches (1000Qx)	5	2 127	1 506	1 568	1 700	71	74	80	8
Elevages	35					101	120	124	3
Lait 10 ⁶ litres	11	1 027	1 544	1 610	1 915	150	157	186	19
Oeufs 10 ⁶ unités	6	2 503	3 220	3 302	3 500	129	132	140	6
Miel	0	15	20	21	28	133	140	187	33
Laine	1	195	197	200	230	101	103	118	15
Produits de l'élevage	17					141	147	169	15
Production Animale	52					114	129	139	8
Total Production agricole	100					123	159	169	6

Source : MADR-DSASI.

Annexe 8. Production (quintaux) et rendement (en quintaux) des céréales

Spéculations	1999-2000	2000 – 2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Répartition de la production réalisée par espèce (Unité qx)					
Blé dur	4 863 340	12 388 650	9 509 670	18 022 930	20 017 000
Blé tendre	2 740 270	8 003 480	5 508 360	11 625 590	7 290 000
Orge	1 632 870	5 746 540	4 161 120	12 219 760	12 116 000
Avoine	81 700	436 610	334 950	775 460	890 000
TOTAL	9 318 180	26 575 280	19 514 100	42 643 740	40 313 000
Rendements par espèce (Unité Qx/ha) (par rapport aux superficies récoltées)					
Blé dur	8,9	11,1	11,7	14,2	15,3
Blé tendre	9,7	11,1	9,4	14,9	10,4
Orge	7,6	11,1	10,4	15,6	13,2
Avoine	5,6	8,8	7,5	10,9	12,0
TOTAL	8,8	11,1	10,6	14,7	13,4
Rendements par espèce (Unité Qx/ha) (par rapport aux superficies emblavées)					
Blé dur	3,3	8,7	7	13,6	14,6
Blé tendre	3,2	9,6	6,8	14,3	9,0
Orge	1,5	6,6	4,6	14,7	11,8
Avoine	1,2	7,4	4,7	10,0	11,0
TOTAL	2,7	8,3	6,2	14,0	12,3
Répartition de la production réalisée par espèce (Unité qx)					
Blé dur	11	10 560 001	45	90	
Blé tendre	-37	4 529 108	19	61	
Orge	-1	7 799 394	33	55	
Avoine	15	543 740	2	64	
TOTAL	-5	23 432 243	100	72	
Rendements par espèce (Unité Qx/ha) (par rapport aux superficies récoltées)					
Blé dur	8	9,8	36	56	
Blé tendre	-30	9,8	42	6	
Orge	-15	9,6	4	38	
Avoine	10	8,2	1	46	
TOTAL	-9	9,7	100	38	
Rendements par espèce (Unité Qx/ha) (par rapport aux superficies emblavées)					
Blé dur	7	6,7	118		
Blé tendre	-37	6,4	41		
Orge	-20	5,7	107		
Avoine	10	4,7	134		
TOTAL	-12	6,2	98		

Source : MADR-DSASI.

Annexe 9. Superficie, production et rendement des fourrages artificiels et naturels

Culture	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Croiss.	Moy.	Croiss.
					2004/2003	1991 à 2000	2004/ (91-2000)
					%	ha	%
Fourrages Artificiels							
Superficie (ha)	243 520	300 280	272 790	461 589	69,2	359 943	28,2
Production (T)	5 544 460	4 901 790	7 914 890	15 551 250	96,5	6 017 700	158,4
Rendement (T/ha)	22,8	16,3	29,0	33,7	16,1	16,7	101,5
Fourrages Naturels							
Superficie (ha)	142 690	101 030	299 020	175 634	-41,3	149 249	17,7
Production (T)	2 535 540	1 433 260	4 930 880	3 498 750	-29,0	2 104 594	66,2
Rendement (T/ha)	17,8	14,2	16,5	19,9	20,6	14,1	41,1
Total Fourrages (Artificiels et Naturels)							
Superficie (ha)	386 210	401 310	571 810	637 223	11,4	509 192	25,1
Production (T)	8 080 000	6 335 050	12 845 770	19 050 000	48,3	8 122 294	134,5
Rendement (T/ha)	20,9	15,8	22,5	29,9	33,1	16,0	87,4

Source : MADR-DSASI.

Annexe 10. La production de maraîchage (en quintaux)

	2000-2001	2001 - 2002	2002-2003	2003-2004	Moyenne	Variation	
					1991-2000	2004/2003	2004/(moy. 91-2000)
Sup. Réelle (ha)	268 760	270 490	298 280	317 608	263 887	6,5	20,4
Sup. plantée (ha)	277 400	290 690	320 100	345 558	289 463	8,0	19,4
Production (qx)	33 622 030	38 374 160	49 088 610	54 800 000	30 804 100	11,6	77,9
Rendement (t/ha)	121,2	132,0	153,4	158,6	106,4	3,4	49,0

Source : MADR-DSASI.

Annexe 11. La production de pommes de terre (en quintaux)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Moy 91- 2000	Variation en %	
						2004/2003	2004/ (91-2000)
Superficies	65 790	72 560	88 660	93 144	84 362	5,1	10,4
Production	9 672 320	13 334 650	18 799 180	18 962 700	10 617 510	0,9	78,6
Rendements	147	184	197	203,6	126	3,4	61,6

Source : MADR-DSASI.

Annexe 12. La production de cultures industrielles

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Moyenne 1991-2000	Variation en %	
						2004-2003	2004 / (1991- 2000)
Tomates industrielles							
Superficie (ha)	23 070	24 690	27 080	27 307	28 024	0,8	-2,6
Production (qx)	4 569 970	4 135 770	4 301 640	5 800 780	4 362 664	34,9	33,0
Rendement (Qx/ha)	198,1	167,5	158,8	212,4	155,7	33,7	36,5
Tabac							
Superficie (ha)	6 300	5410	5 360	5 498	4 932	2,6	11,5
Production (qx)	77 760	58470	56 740	76 000	54 524	33,9	39,4
Rendement (Qx/ha)	12,3	10,8	10,6	13,8	11,1	30,6	25,0
Arachides							
Superficie (ha)	4 250	3750	3 380	4 081	2 943	20,7	38,7
Production (qx)	46 210	46 160	38 420	42 690	33 539	11,1	27,3
Rendement (Qx/ha)	10,9	12,3	11,4	10,5	11,4	-8,0	-8,2

Source : MADR-DSASI.

Annexe 13. Production en arboriculture fruitière, agrumes et vignoble

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Moyenne 1991-2000	Variation en %	
						2004/2003	2004/ (91-2000)
Arboriculture fruitière							
Sup. complantée (ha)	179 640	212 900	250 490	281 490	153 248	12,4	45,6
Sup. en rapport (ha)	135 690	141 260	155 330	166 322	129 312	7,1	22,3
Production (qx)	4 684 480	5 638 430	6 339 250	6 840 000	3 728 106	7,9	45,5
Rendement (qx/ha)	34,5	39,9	40,8	41,1	28,8	0,8	29,9
Agrumes							
Complantée ha	48 640	52 710	56 640	59 368	45 620	4,8	30,1
En rapport ha	41 680	42 250	42 942	43 560	40 160	1,4	8,5
Production Qx	4 700 000	5 195 000	5 599 300	6 091 110	3 733 400	8,8	63,2
Rendement Qx/ha	113	123	130,4	139,8	93	7,2	50,4
Vignoble							
Sup. complantée	58 800	68 500	79 990	94 025	97 696	3,9	43,0
Sup en rapport	51 000	51 500	54 200	60 465	62 532	3,4	2,3
Rendement en Q/ha	40	38	43	38	45,4	19,5	46,5
Production 1000Qx	2 038 000	1 961 600	2 344 000	2 779 680	2 839 000	2,1	49,2

Source : MADR-DSASI.

Annexe 14. Production d'olives

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Variation en %	
						2004/2003	2004/ (1991-2000)
Superficie (ha)	168 080	177 220	190 550	209 730	226 337	7,9	38,3
Oliviers complantés arbres	16 702 610	17 388 980	19 008 590	21 583 240	24 616 600	14,1	47,2
Oliviers en rapport arbres	15 035 200	15 077 790	15 241 100	15 472 280	16 070 800	3,9	4,4
Production totale d'olives (Qx)	2 171 120	2 003 390	1 919 260	1 676 270	4 688 000	179,7	117,0
Rendement d'olive (kg/arbre)	14	13	13	10,8	29,2	170,4	108,6
Production							
Production d'olives à huile (Qx)	1 824 390	1 667 930	1 441 570	1 041 530	4 100 020	293,7	115,8
Production d'olives de table (Qx)	346 730	335 460	477 690	634 740	587 980	-7,4	118,5
Production totale d'olives (Qx)	2 171 120	2 003 390	1 919 260	1 676 270	4 688 000	179,7	117,0
Production d'huile (HI)	333 200	263 880	256 000	165 780	757 070	356,7	127,1
Rendements							
Rendement d'olive (Kg/Arbre)	14,4	13,3	12,6	10,8	29,2	170,4	108,6
Rendement d'huile (Ltres/Ql d'olive)	18,3	15,8	17,8	15,9	18,5	16,4	5,7

Source : MADR-DSASI.

Annexe 15. Palmiers dattiers : Nombre d'arbres, productions et rendements

Millions d'arbres	Moy.1991 /2000	1999- 2000	2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003- 2004	Variation	
							2004- 2003	2004/(1991- 2000)
Nombre arbres complantés (10 ⁶)	10,3	11,9	12	13,5	14,6	15,3	4,8	48,5
Nombre arbres en rapport (10 ⁶)	7,7	8,9	9	9,4	9,6	9,9	3,1	28,6
Production 10 ⁶ Qx	3,2	3,7	4,4	4,2	4,9	4,4	-10,2	37,5
Rendement kg/arbre	41,6	42	49	45	51,1	44,5	-12,9	7,0

Source : MADR-DSASI.

Annexe 16. Les productions forestières

	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne 2000-2004	Evolution 2004/ 2003	Evolution 2004/ Moy. 2000-04
Bois (m3)	185 506	129 632	121 120	164 232	184 379	156 974	12,3	17,5
Liège (QX)	123 893	100 545	80 553	69 970	67 808	88 554	-3,1	-23,4
Alfa (T)	4 723	1 534	543	747	1 503	1 810	101,2	-17,0

Source : MADR-DSASI.

Annexe 17. Les productions animales

	Moy. 1991- 1999	2000	2001	2002	2003	2004	Variation 2004/2003	2004/ (Moy. 91- 99)
Viandes rouges (T)	290 150	250 000	259 800	290 762	300 459	320 000	6,5	10,3
Viandes blanches (T)	178 920	198 000	201 000	150 600	156 800	170 000	8,4	-5,0
Lait (10 ⁶ litres)	1 152	1 550	1 637	1 544	1 610	1 915	18,9	66,2
Miel (T)	1 693	1 100	1 600	1 950	2 051	2 800	36,5	65,4
Laine (T)	21 119	17 462	18 146	19 752	19 908	23 000	15,5	8,9
Œufs (10 ⁶ œufs)	2 263	2 020	2 160	3 220	3 302	3 500	6,0	54,7

Annexe 18. Evolution des principales importations en volume et en valeur

	2003		2004		Croissance 2004/2003	
	Volume (tonnes)	Valeur (10 ³ US \$)	Volume (tonnes)	Valeur (10 ³ US \$)	Croiss. volume	Croiss. valeur
Blé dur	2 978 067	586 094	3 333 826	704 039	12	20
Blé tendre	2 204 709	292 229	1 684 028	318 810	-24	9
Orge-avoine	95 132	11 412	38 186	4 886	-60	-57
Maïs	1 544 210	211 786	1 790 349	298 350	16	41
Riz	64 893	19 931	71 616	29 191	10	46
Autres céréales	8 391	1 654	3 062	1 214	-64	-27
Total céréales	6 895 402	1 123 106	6 921 067	1 356 490	0	21
Lait et crème de lait en poudre	211 075	455 251	251 791	745 862	19	64
Huile de colza	37 920	22 999	42 252	28 319	11	23
Huile de tournesol	240 326	137 568	233 896	150 523	-3	9
Huile de palme	135 248	68 651	135 385	73 648	0	7
Huile de soja	92 402	52 973	151 925	88 022	64	66
Total huiles	505 896	282 190	563 458	340 512	11	21
Sucre brut	946 833	222 088	1 078 748	257 218	14	16
Légumes secs	172 697	98 981	157 741	100 694	-9	2
Bois contreplaqué	199 568	44 789	84 078	56 984	-58	27
Bois scié	670 492	240 519	686 737	254 429	2	6

Annexe 19. Evolution des prix à l'importation de certains produits

	2003			2004			Croissance 2003/2004 en %	
	Quantité (Tonnes)	Valeur (1000 US \$)	Prix (\$ US/ tonne)	Quantité (Tonnes)	Valeur (1000 US \$)	Prix (\$ US/ tonne)	Prix	Quantités
Blé dur	2 978 044	586 086	197	3 333 826	704 039	11	7	12
Blé tendre	2 204 709	292 228	133	1 684 028	318 810	189	43	24
Orge	90 302	10 256	114	38 156	4 872	128	12	58
Maïs	1 544 210	211 786	137	1 790 349	298 350	167	22	16
Huiles de tournesol brutes pour l'ind. alim.	240 326	137 568	572	233 646	150 415	644	12	3
Huile soja brute	92 402	52 973	573	85 412	50 001	585	2	8
Sucre non raffiné	946 833	222 088	235	1 078 748	257 218	238	2	14
Café non torréfié	104 814	97 458	930	128 712	112 156	871	6	23
Farine de Blé tendre	6 728	1 411	210	30 132	16 169	537	156	348
Gruaux et semoules de maïs	2 038	669	328	2 654	909	343	4	30
Farine de maïs	556	361	650	23	11	469	28	96
Amidon de maïs	5 042	1 167	231	8 232	2 563	311	35	63
Malt non torréfié	11 225	5 674	505	11 680	6 173	529	5	4
Malt torréfié	1 141	599	525	2 173	1 144	527	0	90
Lait en poudre	211 075	455 251	2 157	251 791	745 862	2 962	37	19
MGLA	431	293	681	1 652	1 537	930	37	283
Bois sciés ou désossés	670 492	240 519	359	686 737	254 429	370	3	2
Tourteau soja	427 759	105 078	246	591 195	192 709	326	33	38

Source : calculé d'après les données des Douanes algériennes.

Annexe 20. Les échanges par grandes régions économiques (en %)

	2003		2004	
	Exportation	Importation	Exportation	Importation
CEE15	70	42	65	41
CEE25	70	44	67	31
OCDE	80	57	70	56
CEI	1	7	2	5
ALENA	7	17	5	23
ALADI	3	17	4	6
ASEAN	0	5	2	4
LIGUE ARABE	14	4	21	2
Total	100	100	100	100

Source : calculé d'après les données des Douanes algériennes.

Annexe 21. Evolution des superficies mises en valeur pour la concession

Années	Superficie	Concessions	Emplois induits	Dépenses	Coût	Coût par
	Ha	Nombre	Nombre	(FDRMVTC) (10 ⁹ DA)	par ha DA	emploi DA
1999	8 509	4 584	5 054	0,80	94 018	158 290
2000	37 905	3 675	16 939	3,04	80 201	179 468
2001	29 286	4 939	11 809	4,75	162 194	402 236
2002	54 091	2 495	23 001	3,89	71 916	169 123
2003	135 368	3 221	22 518	5,77	42 625	256 239
2004	59 823	4 955	37 355	8,21	137 238	219 783
TOTAL	324 982	23 869	116 676	26,46	81 420	226 782

Source : MADR. Direction de l'Organisation Foncière et des Patrimoines.

Annexe 22. Répartition par rubrique des dépenses prévues par le plan quinquennal 2005-2009

SECTEURS	Montant	
	milliards	%
	DA	
I - Programme d'amélioration des conditions de vie de la population	1908,5	45,4
Dont :		
- Logements	555	13,2
-Universités	141	3,4
-Education nationale	200	4,8
-Formation professionnelle	58,5	1,4
-Santé publique	85	2,0
-Alimentation de la population en eau (hors grands ouvrages)	127	3,0
-Jeunesse et sports	60	1,4
-Culture	16	0,4
-Raccordement des foyers au gaz et à l'électricité	65,5	1,6
-Action de solidarité nationale	95	2,3
-Développement de la radio et de la télévision	19,1	0,5
-Réalizations d'infrastructures du culte	10	0,2
-Opérations d'aménagement du territoire	26,4	0,6
-Programmes communaux de développement	200	4,8
-Développement des régions du Sud	100	2,4
-Développement des régions des Hauts plateaux	150	3,6
II - Programme de développement des infrastructures de base	1703,1	40,5
Dont :		
-Secteur des transports	700	16,7
-Secteur des travaux publics	600	14,3
-Secteur de l'eau (barrages et transferts)	393	9,4
-Secteur de l'aménagement du territoire	10,15	0,2
III - Programme de soutien au développement économique	337,2	8,0
Dont:		
-Agriculture et développement rural	300	7,1
-Industrie	13,5	0,3
-Pêche	12	0,3
-Promotion de l'investissement	4,5	0,1
-Tourisme	3,2	0,1
-PME et artisanat	4	0,1
IV - Développement et modernisation du service public	203,9	4,9
Dont :		
-Justice	34	0,8
-Intérieur	65	1,5
-Finances	64	1,5
-Commerce	2	0,0
-Postes et nouvelles technologies de l'information et de la communication	16,3	0,4
-Autres secteurs de l'Etat	22,6	0,5
V - Programme de développement des nouvelles technologies de communication	50	1,2
Total du programme quinquennal 2005-2009	4202,7	100,0

Source : Premier Ministère.

Annexe 23. Le taux d'auto-apvisionnement

Taux d'AutoSuffisance Alimentaire (TAS) en %

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Total céréales d'hiver	29,7	61,4	15,0	40,3	28,6	13,5
Blé dur	24,2	58,7	15,3	32,9	20,1	10,5
Blé tendre	20,8	36,6	8,5	47,5	41,8	18,3
Orge	79,1	100,0	46,4	55,6	43,6	22,3
Avoine	100,0	100,0	98,7	99,9	91,1	47,9
Légumes secs	24,2	31,8	17,0	24,7	21,5	11,9
Pois ronds	21,9	35,7	7,2	18,8	16,1	10,2
Pois-Chiches	46,9	35,8	28,9	39,7	25,5	15,3
Haricots-secs	0,5	1,2	1,8	3,1	2,4	1,1
Lentilles	1,4	1,7	1,0	1,0	0,8	0,3
F. et Féverole	99,8	100,0	98,3	99,2	93,1	94,7
Cultures maraîchères	97,3	98,4	92,8	97,4	97,0	94,8
P/Terre	92,9	96,0	81,2	92,6	92,0	90,1
Tomates	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Oignons	100,1	99,9	99,8	100,0	100,0	92,9
Ails	98,6	88,8	88,0	93,1	97,2	97,7
Produits d'élevage	44,2	51,5	45,0	45,0	51,7	51,8
Laits	34,5	43,6	36,3	36,6	44,5	44,7
Œufs	99,7	97,8	98,1	95,7	100,0	99,9
Viandes rouges	90,8	92,6	97,2	94,4	93,2	94,6
Viandes blanches	100,0	99,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Taux d'AutoSuffisance Alimentaire (TAS) en %

	2001	2002	2003	2004	Moyenne 1995 - 2004
Total céréales d'hiver	35,2	30	44,7	43,1	37,7
Blé dur	30,9	21,1	37,7	34,4	28,4
Blé tendre	31,1	18,4	34,5	31,4	28,5
Orge	62,8	41,2	93,1	97,0	69,6
Avoine	81,1	82,6	94,1	100,0	93,7
Légumes secs	18,1	20,7	25,6	26,2	22,4
Pois ronds	24,1	25,7	59,6	37,0	24,1
Pois-Chiches	14,9	30,3	27,3	24,9	27,7
Haricots-secs	1,6	1,6	2,4	2,7	1,8
Lentilles	1,0	0,7	0,7	1,5	0,9
F. et Féverole	94,3	83,7	94,9	96,1	95,3
Cultures maraîchères	96,9	94,7	96,7	96,9	96,3
P/Terre	91,4	88,4	94,9	94,4	91,7
Tomates	100,0	100,0	100,0	96,7	99,2
Oignons	100,0	98,5	100,1	99,2	99,1
Ails	95,1	92,3	95,7	89,3	93,5
Produits d'élevage	47,4	46,1	49,9	48,4	48,1
Laits	40,7	39,9	41,2	41,2	40,5
Œufs	100,0	100,0	99,8	99,2	99,2
Viandes rouges	98,2	99,3	87,9	78,1	92,1
Viandes blanches	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : calculs faits à partir des données douanières (CNIS).

Annexe 24. Le financement du secteur agricole et rural (dépenses effectives en 106 DA)

	2003	2004	Variation 2003/2004
1- Budget d'équipement du Ministère de l'Agriculture et DR	8,24	8,22	-0,3
2- FNRDA. Fonds National de régulation et de développement agricole et rural	37,41	29,22**	-21,9
3- FDRMVT. Fonds de dévelopt rural et de mise en valeur des terres par la concession	5,77	5,00	-13,3
4- FLDPPS. Fonds de lutte contre la désertification et de promotion de la Steppe	1,00	2,60	160,0
5- Total Fonds (2+3+4)	44,18	36,82	-16,7
6- Total (1+5)	52,42	45,04	-14,1
7- Soutiens aux revenus des agriculteurs	2,08	1,28*	-38,3
TOTAL (6+7)	54,49	46,32	-15,0

* Estimation de l'auteur

** Non compris les soutiens aux revenus des agriculteurs (subvention à la production et à la collecte des blés et du lait, subvention à l'utilisation de certains intrants pour certaines cultures, ...)

Annexe 25. Quelques données sur la pêche en Algérie

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Production (1000 Tonnes)	90	113	134	134	142	137
Variation	-3%	26%	18%	1%	5%	-3%
Nombre de bateaux	2464	2552	2661	2880	3292	3400
Variation	6%	4%	4%	8%	14%	3%
Marins	26591	28225	29004	30544	34046	37502
Variation	2%	6%	3%	5%	11%	10%

Annexe 26. Le bilan de la Direction Générale des Forêts (1999-2004)

	2000	2001	2002	2003	2004	Total général
Superficies en plantation (Ha)	28 624	41 874	36 379	33 209	28 431	168 517
Essences forestières (Ha)	11 325	6 839	8 138	12 115	14 285	52 702
Plantations fruitières (Ha)	16 893	33 553	27 298	18 954	12 174	108 872
Plantation viticole (Ha)	406	1 474	861	2 044	1 937	6 722
Plantation phoenicicole (Ha)	0	8	82	96	35	221
Superficies des travaux sylvicoles (Ha)	8 000	18 563	19 138	27 819	19 648	93 168
Mise en défens de parcours (Ha)	0	10 000	0	20 000	48 850	78 850
Amélioration foncière (Ha)	3 700	1 772	2 006	3 956	6 214	17 648
Ouverture de pistes (Km)	210	801	758	1 788	870	4 427
Aménagement de pistes (Km)	400	1 140	1 321	1 833	1 223	5 917
Correction torrentielle (m3)	242 941	377 148	418 602	712 623	843 686	2 595 000
Réfection de banquettes (Ha)	2 513	1 326	833	2 748	662	8 082
Aménagement point d'eau (U)	0	15	72	237	246	570
Création d'emploi :	48 550	62 595	107 846	129 053	102 601	450 645
Emplois permanents*	20 500	13 563	21 904	18 546	17 122	91 635
Emplois temporaires	28 050	11 083	10 662	8 453	9 092	67 340
Nombre de journées de travail	5 185 884	1 345 771	963 724	906 842	898 732	9 300 953
Equivalent emplois permanents (Nombre journées de travail temporaire/240)	21 608	5 607	4 016	3 779	3 745	38 755
Emploi occasionnel	0	43 425	81 906	106 728	81 734	313 793

	Moyenne 2000-2004	Evolution 2004/2003	Evolution 2004/ Moyenne 2000-2004
Superficies en plantation(Ha)	33 703	-14,4	-15,6
Essences forestières (Ha)	10 540	17,9	35,5
Plantations fruitières (Ha)	21 774	-35,8	-44,1
Plantation viticole (Ha)	1 344	-5,2	44,1
Plantation phoenicicole (Ha)	44	-63,5	-20,8
Superficies des travaux sylvicoles (Ha)	18 634	-29,4	5,4
Mise en défens de parcours (Ha)	15 770	144,3	209,8
Amélioration foncière (Ha)	3 530	57,1	76,1
Ouverture de pistes (Km)	885	-51,3	-1,7
Aménagement de pistes (Km)	1 183	-33,3	3,3
Correction torrentielle (m3)	519 000	18,4	62,6
Réfection de banquettes (Ha)	1 616	-75,9	-59,0
Aménagement point d'eau (U)	114	3,8	115,8
Création d'emploi :	90 129	-20,5	13,8
Emplois permanents*	18 327	-7,7	-6,6
Emplois temporaires	13 468	7,6	-32,5
Nombre de journées de travail	1 860 191	-0,9	-51,7
Equivalent emplois permanents (Nombre journées de travail temporaire/240)	7 751	-0,9	-51,7
Emploi occasionnel	62 759	-23,4	30,2

* Emploi permanents : nombre de bénéficiaires des plantations fruitières, viticoles et phoenicicoles.

Emplois temporaires : créés dans le cadre du budget de fonctionnement, de la régie et autres.

Emplois occasionnels : créés par les entreprises ayant contracté avec la DGF pour la réalisation de projets.

Annexe 27. Mise en valeur des terres par la concession. Situation des réalisations cumulées (depuis 1999) par zone écologique au 31-3-2005

	Superficie Ha	Concessions Nombre	Emplois induits Nombre	Superficie %	Concessions %	Emplois induits %	Ha/ Concess.
Montagne	127 811	11 968	53 801	37	49	40	10,7
Steppe	207 403	7 908	73 031	60	33	55	26,2
Sud	11 451	4 442	7 128	3	18	5	2,6
Total	346 665	24 318	133 960	100	100	100	14,3

Source : MADR. Direction de l'Organisation foncière et des Patrimoines.

Annexe 28. Mise en valeur des terres par la concession. Situation des réalisations cumulées (depuis 1999) par mode de conduite au 31-3-2005

	Superficie Ha	Concessions Nombre	Emplois induits Nombre	Superficie %	Concessions %	Emplois induits %	Ha/ Concess.
En sec	193862	10027	53444	56	41	40	19
En irrigué	152802	14291	80516	44	59	60	11
Total	346664	24318	133960	100	100	100	14

Source : MADR. Direction de l'Organisation foncière et des Patrimoines.

Annexe 29. Importations de produits de la pêche

	Quantités (tonnes)			Valeur (10 ⁶ US\$)		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
1. Thons blancs (Thunnus) congelés	1 882	8 045	5 842	1,8	5,5	6,0
2. Merlus (Merluccius) congelés	2 347	3 955	4 446	1,2	2,8	4,1
3. Autres poissons congelés	1 567	4 405	5 017	0,8	3,5	5,1
Sous/Total 1+2+3	5 795	16 405	15 304	3,8	11,8	15,2
4. Autres poissons	3 610	3 500	5 168	2,8	3,7	6,5
Total importations	9 405	19 905	20 472	6,6	15,5	21,7

	Evolution quantités			Evolution valeur			Prix par tonne US\$		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
1. Thons blancs (Thunnus) congelés	100	427	310	100	303	331	964	683	1 028
2. Merlus (Merluccius) congelés	100	169	189	100	243	357	494	712	931
3. Autres poissons congelés	100	281	320	100	436	631	513	795	1 012
Sous/Total 1+2+3	100	283	264	100	313	403	652	720	995
4. Autres poissons	100	97	143	100	131	235	770	1 043	1 262
Total importations	100	212	218	100	236	332	697	777	1 062

Source : Douanes nationales (CNIS).

Annexe 30. La balance commerciale des produits de la pêche

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	Accroiss. 2003/ 2004
Imports	Tonnes	7 809	7 902	7 893	11 242	19 905	20 472	3
	1000 US \$	13 170	16 900	13 880	8 970	15 466	21 744	41
	US\$/T	1 687	2 139	1 759	798	777	1 062	37
Exports	Tonnes	905	1 452	1 632	2 479	1 852	1 947	5
	1000 US \$	2 880	4 700	5 350	5 880	6 880	9 495	38
	US\$/T	3 182	3 237	3 278	2 372	3 715	4 876	31
Balance	1000 US \$	-10 290	-12 200	-8 530	-3 090	-8 586	-12 250	43
Couverture import par export	%	22%	28%	39%	66%	44%	44%	

Source : calculé d'après les données des douanes.